

Le guide des
financements européens
dans le sport

2025

Proposé par :
KGH Conseil

INTRODUCTION.....3

Edito de Florencia Van Houdt, Commission Européenne.....	4
Edito de Laurence Farreng, Parlement Européen.....	5
Edito de Patrice Appéré, ANDES.....	6
Edito de Gurvan Heuzé, KGH Conseil.....	7

1 POLITIQUES EUROPÉENNES POUR LE SPORT

1.1 Acteurs européens et lien avec le sport.....	8
2.2 Politiques européennes et sport.....	13

2 LES FINANCEMENTS EUROPÉENS

2.1 Les mécanismes de financements européens.....	16
2.2 Cartographie des fonds européens	21

A. Education, Formation, Jeunesse et Sport

• Erasmus+ Sport.....	24
• Erasmus+ Sport KA1 : Mobilité du personnel dans le domaine du sport.....	26
• Erasmus+ Sport KA2 : Projets de soutien à la coopération.....	28
• Erasmus+ Sport KA2 : Manifestations européennes sportives à but non lucratif.....	31
• Erasmus+ Sport KA2 : Renforcement des capacités dans le domaine du sport.....	33
• Erasmus+ Formation – Education.....	34
• Erasmus+ Jeunesse.....	37
• Projets pilotes et actions préparatoires.....	39
• #BeActive Awards.....	41
• #BeInclusive Awards.....	43
• Corps européen de Solidarité.....	44

B. Politiques régionales et fonds structurels

• Fonds européen de développement régional (FEDER).....	49
• Interreg.....	51
• Fonds social européen (FSE+).....	53
• Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).....	55

C. Autres programmes centralisés

• CERV.....	57
• LIFE.....	59
• Horizon Europe.....	61
• Digital Europe.....	63
• EU4Health.....	65
• Europe Creative.....	67

3 CONSTRUIRE VOTRE CANDIDATURE EUROPÉENNE

3.1 Conseils pour monter votre projet.....	69
3.2 Les 15 étapes clés avant de déposer votre projet.....	72

Introduction

Edito de Florencia Van Houdt

Cheffe de l'Unité Sport, Commission européenne

"Le rôle du sport en Europe a gagné en **visibilité** ces dernières années, reflétant son importance en tant que **pilier de la société** sur les plans de la santé, de l'éducation et de la cohésion sociale. Cette évolution illustre une reconnaissance croissante du sport comme un **bien public** et un atout précieux pour l'Europe, tant sur le plan économique que social, politique et culturel.

Les États membres de l'Union européenne (UE) et la Commission européenne ont affirmé leur ambition à travers le **nouveau plan de travail de l'UE** pour le sport, adopté en mai 2024 et valable jusqu'en juillet 2027. Ce cinquième plan de travail repose sur trois priorités majeures. Tout d'abord, il vise à **promouvoir un sport** pratiqué en toute **sécurité**, basé sur l'intégrité et les valeurs européennes. Ensuite, il met l'accent sur les **dimensions socio-économiques et durables du sport**. Enfin, il soutient la participation au sport et à l'activité physique pour améliorer la **santé**. Ces priorités s'accompagnent d'actions concrètes pour renforcer la coopération à l'échelle européenne, consolider les politiques sportives de l'UE et promouvoir la dimension européenne du sport.

Une attention particulière est portée au modèle sportif européen, une approche unique de l'organisation du sport en Europe. L'internationalisation et la commercialisation du sport peuvent fragiliser ce modèle, d'où l'appel du plan de travail à adopter une stratégie visant à le préserver. Le **sport de masse**, également mis en avant, joue un rôle central en raison de ses nombreux bénéfices. Il constitue un **levier essentiel** pour **lutter contre l'inactivité croissante** en Europe et permet de s'attaquer à des problématiques telles que le racisme, la discrimination et l'exclusion. Dans cette optique, le plan de travail prévoit une révision de la recommandation du Conseil sur l'activité physique bénéfique pour la santé (HEPA), adoptée initialement en 2013, afin d'encourager son application dans tous les secteurs.

La **Commission européenne** a lancé de **nombreuses initiatives** pour inciter les citoyens à pratiquer une activité physique et à adopter un mode de vie actif et sain à travers l'Europe. Parmi celles-ci, la **Semaine européenne du sport** occupe une place centrale. Lors de sa dernière édition, elle a mobilisé plus de 15 millions de participants autour de 50 000 événements. En complément, les **prix européens du sport #BeActive** et **#BeInclusive** récompensent les individus et organisations qui s'investissent dans leurs communautés pour promouvoir le sport accessible à tous.

Par ailleurs, l'UE favorise la coopération entre les acteurs du sport via le **programme Erasmus+**. Ce dernier soutient des initiatives visant, par exemple, à développer une culture de **l'inclusion et de l'accessibilité dans le sport**, permettant ainsi de répondre à des défis tels que les inégalités persistantes, les discours de haine, les abus ou la discrimination. D'autres projets encouragent l'intégrité dans le sport, en promouvant de bonnes pratiques de gouvernance et en luttant contre le dopage ou les manipulations de matchs.

Le financement de ces coopérations contribue non seulement à renforcer les sports de base et les communautés locales, mais aussi à **inspirer d'autres politiques et bonnes pratiques** au-delà du sport lui-même. Grâce au programme Erasmus+, les organisations participent à un effort collaboratif pour développer le secteur du sport et contribuer à une Europe plus inclusive et plus active."



Edito de Laurence Farreng Députée européenne

"Le modèle sportif européen est un **miroir des valeurs fondatrices de l'Union européenne** : ouverture, solidarité, inclusion, à rebours d'autres modèles purement basés sur des logiques commerciales.

L'Union européenne a seulement une **compétence d'appui des États membres** en matière de sport, pourtant, plusieurs arrêts de la Cour de Justice de l'Union européenne, se basant sur les règles européennes relatives au marché unique et au droit de la concurrence, ont eu des impacts considérables sur le secteur sportif européen, et en tout premier lieu le fameux arrêt Bosman. Cet arrêt de 1995 de la Cour de Justice de l'Union européenne a permis la libre-circulation des sportifs européens au sein de l'Union, et donc la libéralisation du marché des transferts, mais aussi la fin des quotas de joueurs européens dans les clubs.

Le sport est de plus à la croisée de **nombreux sujets traités au niveau européen** : les droits audiovisuels, les transferts des joueurs dans le marché unique, la lutte contre le streaming illégal des matchs, les liens entre sport et citoyenneté, le défi d'organiser des compétitions durables et respectueuses de l'environnement, l'héritage des grands tournois et compétitions, l'équilibre à respecter entre les intérêts commerciaux et les fonctions sociales du sport... Plus globalement, le sport est une **question de santé publique** (physique et mentale), qui doit être promue au plus haut niveau.

La principale source de financement de projets sportifs au niveau européen est le **programme Erasmus +**. Membre de la commission parlementaire en charge du sport, et responsable du programme Erasmus + pour mon groupe politique, je m'étais battue lors des négociations pour le programme 2021-2027 pour **renforcer le volet " sport " du programme**. Si le programme permettait déjà l'organisation de rencontres sportives de jeunes et la tenue de projets thématiques, le Parlement européen a réussi à **intégrer la mobilité du personnel sportif**, contre l'avis initial de la Commission européenne. Ce volet " sport " bénéficie de 1,9% du budget d'Erasmus, soit environ **513 millions d'euros pour la période 2021-2027**. Concrètement, le staff sportif peut désormais bénéficier d'aides à la mobilité, mais aussi d'actions préparatoires comme des cours de langue, de la formation ou encore des visites préparatoires. J'encourage toutes les organisations sportives à se saisir du programme Erasmus +, que ce soit pour organiser des rencontres de jeunes, pour travailler avec d'autres organisations sur des thématiques comme l'égalité femmes-hommes ou le respect de l'environnement, ou encore, pour permettre au staff de bénéficier d'une période de mobilité européenne à des fins de formation.

De mon côté, enfin, pour ce nouveau mandat, au-delà de la défense du modèle sportif européen dans son ensemble, je souhaite travailler sur **une plus grande place accordée au sport dans le futur programme Erasmus + 2028-2034**, pour lequel nous commencerons à travailler en 2025. Je continuerai également à travailler sur la **lutte contre le piratage des compétitions** (notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Digital Services Act), et sur la **lutte contre les stéréotypes et les violences sexuelles et sexistes** dans le sport.

Poids économique, transmission de valeurs et maillage territorial, les questions sportives méritent définitivement d'être portées au plus haut de l'agenda européen."



Laurence Farreng, Parlement européen

Edito de Patrick Appéré

Président, Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES)

“Dans un **contexte budgétaire toujours plus contraint** pour nos collectivités locales, l’ambition de **développer le sport partout et pour toutes et tous** reste un défi que nous relevons avec détermination. Le sport n’est pas seulement un vecteur de bien-être et de santé ; il est un formidable **levier d’attractivité**, de **cohésion sociale** et de **développement pour nos territoires**. Pourtant, dans le contexte budgétaire incertain dans lequel nous évoluons et pour donner vie à ces projets et répondre aux attentes de nos concitoyens, il nous faut souvent aller **au-delà des ressources traditionnelles**.

En sus, propriétaires de plus de 80% des équipements sportifs français, nous faisons face à un **double enjeu**. Un **besoin de rénovation** d’une part, qui se pose au regard des obligations qui nous incombent en matière de réduction de la consommation énergétique, mais également pour maintenir les équipements ouverts au public et éviter ainsi une rupture dans l’accès à la pratique. D’autre part, nous nous devons d’**élargir l’offre par de nouvelles constructions** afin de répondre à l’accueil de l’ensemble des pratiquants, qui ne doivent rencontrer aucun frein supplémentaire lors de leur venue dans nos clubs et associations locales.

C’est dans cette perspective que les **financements européens** offrent une **opportunité précieuse**, encore trop peu exploitée. Qu’il s’agisse d’infrastructures, de programmes de formation ou d’initiatives favorisant l’inclusion, l’Union européenne soutient activement les projets sportifs via des fonds tels que le **Fonds européen de développement régional (FEDER)**, le **programme Erasmus+ Sport**, ou encore le **Fonds social européen (FSE)**. Ces dispositifs permettent non seulement de financer nos ambitions, mais aussi de nous inscrire dans une **dynamique européenne porteuse de sens et d’innovation**.

En tant que réseau d’élus.e.s et face à un **environnement parfois complexe et peu lisible**, ce guide a été conçu pour vous accompagner pas à pas dans la découverte et l’utilisation de ces ressources. Il illustre concrètement comment les **collectivités de toute taille et dans tous les territoires**, peuvent **mobiliser les fonds européens** pour faire du sport un **moteur de développement territorial**.



En tant qu’élus.e.s, nous avons le devoir de penser et d’**agir différemment** pour répondre aux enjeux de demain. Ensemble, en mutualisant nos expériences et en saisissant les opportunités, nous pouvons bâtir des projets sportifs développant l’accès auprès de l’ensemble de la population et renforçant ainsi la vitalité de nos territoires.

Je vous invite donc à explorer ce guide avec ambition et à vous appuyer sur l’Association Nationale des Elus en charge du Sport, qui reste à vos côtés pour vous accompagner dans cette démarche.”

Edito de Gurvan Heuzé

Dirigeant - Fondateur de KGH Conseil

"Cet été, la France a vibré au rythme des **Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024**. L'ensemble du pays s'est rassemblé dans une euphorie collective, démontrant la puissance du sport comme **facteur de cohésion sociale**, de **bien-être** et de **santé publique**. Tous les décideurs, acteurs publics et privés ont unanimement partagé l'envie de prolonger ce moment d'euphorie et assumer le fameux " **héritage** ".

Et pourtant, dans un contexte de **grande tension budgétaire**, le Projet de Loi de Finances de 2025 a amené une **baisse des crédits dédiés au sport** à l'échelle nationale. Mais c'est surtout **l'économie de 5 milliards d'euros demandée aux collectivités territoriales** qui inquiète, car ce sont les premiers financeurs publics du sport en France, à hauteur de 60%. Les acteurs sportifs vont donc devoir se réinventer, travailler sur de nouveaux modèles économiques car la demande est bien réelle : **les français veulent faire du sport**. Alors comment professionnaliser nos structures et faire perdurer/développer des projets sportifs ?

Une des réponses que nous nous devons d'explorer se situe, non pas à l'**échelle nationale**, mais **européenne**. A l'heure actuelle, il existe une **multitude de fonds européens mobilisables** pour répondre aux besoins et défis du sport français : Erasmus +, CERV, LIFE, fonds structurels... Que ce soit sur des thématiques comme la transition environnementale, l'inclusion par le sport, le sport féminin, l'éducation, le sport santé, l'éthique, l'intégrité... il existe indéniablement un programme pour financer votre action sportive.

Et pourtant, la réalité est qu'aujourd'hui, **ces financements sont sous-utilisés par les acteurs du sport français**. Ainsi, seules **30% des fédérations sportives** françaises déposent des demandes de subventions à l'échelle européenne. De plus, **65% des fédérations n'ont une connaissance que partielle** voir très faible des programmes européens dans le sport. Quand on sait que nos amis italiens ont coordonné 56 projets lors du programme Erasmus+Sport de 2024, contre seulement 12 pour la France, le constat est implacable : la France est en retard.

Nous avons plus que jamais **besoin de professionnalisation et d'organisation** autour du financement de nos projets sportifs. Les freins et les problématiques pour ne pas solliciter ces fonds sont connus : manque de compétences et de connaissances, manque de temps, frilosité et fantasmes autour des fonds européens...

C'est de ce postulat qu'est né **KGH Conseil**. Sans forcément devoir recruter un ETP spécialiste sur la question, les acteurs sportifs ont un besoin d'accompagnement autour des financements publics, qui se transforment (acteurs, contenus, procédures...). Créée en septembre 2023, la société accompagne aujourd'hui une **trentaine d'acteurs du monde sportif** : fédérations internationales et nationales, Liges, collectivités, clubs, ONG et associations représentatives d'intérêts du sport français... Les financements européens représentent 90% de notre activité. Au-delà de l'aspect financier, c'est un moyen également de **renforcer votre crédibilité et votre positionnement** (prestige de l'Union européenne) mais également de structurer, consolider et former vos équipes en interne. Grâce à la coopération internationale, vous pouvez **tisser des partenariats** avec des organisations sportives étrangères, **participer à des échanges de bonnes pratiques** et **s'inspirer mutuellement**.



Gurvan Heuzé, Fondateur de KGH Conseil

Ce guide vous permettra donc un **premier niveau d'acculturation aux financements européens** en vous présentant le fonctionnement général des fonds européens et en identifiant la majorité des financements mobilisables pour votre structure. Quel que soit votre statut, votre taille, votre rayonnement, votre sport, aujourd'hui, vous pouvez solliciter des financements publics européens. Ensemble, nous devons veiller à ce que ces fonds ne soient **plus une opportunité manquée**, mais bien **un levier puissant pour le développement du sport de demain**.

Bonne lecture !"

1. Politiques européennes pour le sport

1.1 Acteurs européens et lien avec le sport

L'Union européenne



Sa création : L'UE a évolué à partir de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), créée en 1951. Le Traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1er décembre 2009, a consolidé les entités qui ont suivis la CECA en une seule Union européenne.

- **Son objectif :** L'Union européenne (UE) est une union politique et économique. Sa mission principale est de promouvoir la paix, les valeurs démocratiques, et le bien-être économique de ses citoyens.
- **L'UE compte 27 membres :** Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Actuellement, 7 pays sont dans la phase de " négociation d'adhésion " pour rentrer dans l'Union européenne : l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro, la Serbie, la Turquie (candidature " au point mort ") et l'Ukraine.

- **Sa nature :** L'UE est une organisation unique. Ce n'est ni une fédération, ni une confédération d'États, ni une organisation internationale. Elle dispose de différentes compétences que les États membres ont librement choisi de lui attribuer dans le cadre des traités. Enfin, depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, elle est dotée de la personnalité juridique, ce qui lui permet de jouer un véritable rôle sur la scène internationale, et de conclure des traités ou d'adhérer à des conventions.

Le Conseil européen



Sa création : Le Conseil européen, situé à Bruxelles, est l'héritier des conférences au sommet réunissant les chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Communauté.

- **Son rôle :** Le Conseil européen fournit à l'Union européenne "l'impulsion nécessaire à son développement", définit "les orientations politiques générales", mais "n'exerce pas de fonction législative", selon les termes du traité sur l'Union européenne. Les décisions du Conseil européen ont une portée politique importante puisqu'elles indiquent la volonté des États membres au plus haut niveau.
- **Sa composition :** Chaque État membre décide, selon sa propre organisation institutionnelle, quel personnage de l'État le représente lors du Conseil européen. Dans cinq pays (France, Bulgarie, Chypre, Lituanie et Roumanie), c'est le Président de la République qui siège lors de ces réunions. Pour les autres, c'est le chef du gouvernement qui prend place autour de la table.
- **Le Président du Conseil européen :** Désigné par les chefs d'État et de gouvernement le 1er décembre 2024, c'est le Portugais Antonio Costa qui occupe cette fonction jusqu'en 2029.

Le conseil de l'Union européenne



Son rôle général : Désigné sous le nom de "Conseil" dans les traités, le Conseil de l'Union européenne représente les gouvernements des États membres. Le Conseil partage le pouvoir législatif et budgétaire avec le Parlement européen et conclut les accords internationaux au nom de l'UE. Il se compose d'un représentant de chaque État membre au niveau ministériel, habilité à engager son gouvernement.

- **Son rôle dans le sport :** Il comprend dix formations spécialisées dont l'une d'entre elle est dédiée au sport : "Conseil " éducation, jeunesse, culture et sport " (EJCS). Le "Conseil EJCS" est une formation qui se compose des ministres chargés de l'éducation, de la culture, de la jeunesse, des médias, de la communication et du sport de tous les États membres de l'UE.

- **Fonctionnement :** Pour reprendre l'exemple du Conseil des ministres du sport, celui-ci se réunit formellement deux fois par an, mais les ministres se rencontrent également informellement à d'autres occasions. Ces réunions fournissent une plateforme essentielle pour la coordination des politiques sportives au niveau européen.
- **La présidence du Conseil** est qualifiée de présidence tournante. Chacun des États membres, à tour de rôle, préside les sessions du Conseil pendant six mois. La Hongrie exerce actuellement la présidence du Conseil, jusqu'au 31 décembre 2024 et viendra ensuite le tour de la Pologne.

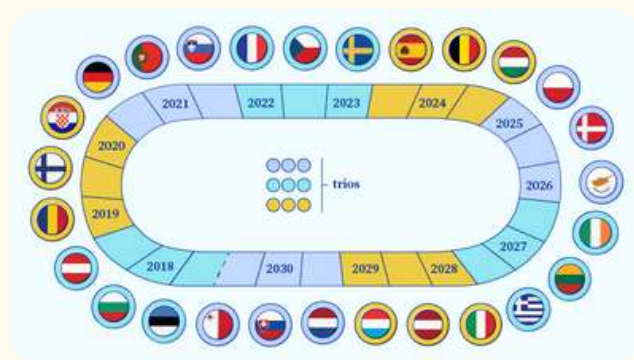


Schéma des présidences du Conseil de l'Union européenne

La Commission européenne



Son rôle : La Commission européenne est chargée de représenter et de défendre l'intérêt général européen. Elle est l'organe exécutif de l'Union européenne. Elle met en œuvre les actes législatifs adoptés par le Parlement européen et le Conseil de l'UE. Elle est également chargée de l'exécution du budget et de la gestion de certains programmes communautaires.

- **Sa composition** : La Commission compte 27 commissaires, dont un président et un haut représentant de l'Union pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, soit un par Etat membre.
- **Sa présidence** : Depuis 2019, la présidente de la Commission est l'Allemande Ursula von der Leyen qui a été reconduite pour un deuxième mandat de cinq ans le 18 juillet 2024.
- **Le sport au sein de la Commission européenne** : Le portefeuille du sport relève actuellement de la compétence du commissaire Glenn Micallef (Malte), en charge de l'équité intergénérationnelle, jeunesse, culture et sport.
- **Droit d'initiative** : La Commission européenne dispose du droit d'initiative, lui permettant de proposer des recommandations et des mesures incitatives dans le domaine du sport lui donnant un rôle central dans l'élaboration des politiques sportives de l'UE.
- **Coordination et dialogue** : Au sein de la Commission Européenne, chaque domaine de politique est géré par une Direction Générale (DG) spécifique. Pour le sport, la DG en charge est la Direction Générale Éducation, Jeunesse, Sport et Culture (DG EAC). Plus précisément, au sein de cette DG, il y a une unité " Sports " qui joue un rôle central dans la gestion et la coordination des politiques sportives de l'UE. Elle assure la liaison entre différents domaines politiques et garantit que les initiatives sportives sont intégrées et alignées avec les objectifs globaux de l'Union européenne et les demandes/besoins des acteurs du sport européen.



Exemples de réalisations de la Commission européenne pour le sport :

La Commission avait posé les fondations d'une politique sportive européenne avec le livre blanc sur le sport de 2007 et le plan d'action " Pierre de Coubertin".

Erasmus+ Sport : En 2014, la Commission européenne a mis en place un programme de financement uniquement dédié au sport. Avec plusieurs volets, ce programme permet de financer des projets avec un impact social et sociétal grâce et avec le sport (sport et handicap, sport et environnement, sport et inclusion...)

Share 2.0 : Initiative qui vise à renforcer la collaboration dans le domaine du sport en Europe. Elle soutient des communautés de pratique axées sur le financement européen, la santé, l'innovation et le sport durable. Les participants, notamment des autorités publiques et des organisations locales, partagent des bonnes pratiques et participent à des ateliers pour promouvoir le développement durable dans le sport.

La Semaine européenne du sport : La Semaine européenne du sport a lieu chaque année du 23 au 30 septembre. Cette semaine propose large éventail d'initiatives et d'activités qui sont organisées à différents niveaux (européen, national, régional et local) et avec la participation de nombreux acteurs. Par l'accent mis sur ces initiatives locales, elle encouragera les Européens à pratiquer une activité régulière et leur offrira des possibilités de faire davantage d'exercice au quotidien. Son fonctionnement est décentralisé et se fait à travers la coopération avec les coordinateurs nationaux. En 2024, la Semaine européenne du sport a réuni 5 millions de participants lors de plus de 50 000 événements organisés dans 40 pays participants.

Dans des domaines connexes, comme celui de la concurrence, de l'environnement etc..., la Commission a des compétences et rédige des documents et règlements contraignants pouvant impacter le sport et certaines organisations sportives (indirectement). Il est donc primordial, outre le fait d'avoir accès à des financements, de suivre l'activité européenne car elle peut impacter les activités du quotidien du monde sportif.

Exemples concrets :

- Le champ d'action du règlement sur les microplastiques dans la composition des terrains sportifs : les fédérations de tennis sont directement impactées et devront adapter leurs actions.
- Le règlement sur l'import, export et transit d'armes à feu dans l'UE, impactant l'organisation des compétitions de tir sportif ou de biathlon.
- Les directives et règlements agricoles sur le bien-être animal pour les sports équestres.
- Mais également la santé, la jeunesse, les droits humains, la transition environnementale...

Le Parlement européen



Son rôle et sa composition : Cette institution représente les 450 millions de citoyens européens à travers les 27 Etats membres de l'UE.

Il est aujourd'hui, et depuis 1979, l'unique institution européenne dont les membres sont directement élus, au suffrage universel, tous les cinq ans. 720 eurodéputés, dont 81 français, remplissent actuellement l'hémicycle. Le Parlement européen présidé par Roberta Metsola compte actuellement 20 commissions permanentes et trois sous-commissions.

- **La procédure législative :** le Parlement européen est impliqué dans la procédure législative de la plupart des domaines politiques de l'UE, y compris le sport, à travers la procédure d'adoption législative ordinaire. L'article 165 du traité exige ainsi l'approbation du Parlement pour les mesures incitatives, telles que les programmes de financement.
- **Ses compétences et pouvoirs :** La Commission de la Culture et de l'Éducation, appelée CULT, est chargée de l'élaboration de la politique sportive européenne au sein du Parlement. Cette commission a le pouvoir d'adopter des positions, des rapports et des résolutions concernant le sport, ainsi que d'élaborer des études et d'organiser des auditions sur cette question.
- **Les intergroupes :** Les intergroupes sont des lieux d'échanges sur un sujet précis et sont composés de différents groupes politiques, députés et aussi de membres de la société civile. Ils ne sont pas des organes officiels du Parlement. Pendant une période, il existait un intergroupe " Sport " où les questions liées à cette thématique étaient discutées. Cet intergroupe, n'existant plus, pourrait prochainement se reformer.
- **Exemple de contribution :** le Parlement européen a adopté une résolution sur le sport électronique et les jeux vidéo le 10 novembre 2022.
 - Le sport électronique et le sport sont considérés comme des secteurs différents.
 - Le Parlement reconnaît le potentiel des jeux vidéo sportifs et du sport virtuel pour encourager la participation des jeunes à des activités physiques.
 - Cependant, la nécessité de protéger le sport électronique contre le truchage de matchs et les jeux d'argent et de hasard illégaux est soulignée.
 - L'Union devrait adopter une approche responsable des jeux vidéo et du sport électronique en les promouvant dans le cadre d'un mode de vie sain, incluant de l'activité physique, des interactions sociales en présentiel et la participation à des activités culturelles

La Cour de justice de l'Union européenne



Son rôle : La jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a historiquement façonné la régulation du sport à l'échelle européenne. À travers des décisions emblématiques telles que "Bosman" (1995), la CJUE a établi des précédents juridiques significatifs dans ce domaine.

- **Précédents juridiques :** La CJUE produit des arrêts établissant des principes fondamentaux dans le domaine du sport. Par exemple, l'arrêt " Bosman " (15 décembre 1995) introduit l'idée que les règles de transfert des joueurs et les quotas basés sur la nationalité des clubs étaient contraires au principe de libre circulation des travailleurs dans l'Union européenne. Cet arrêt a libéralisé le marché du travail du sport professionnel, notamment le football, en facilitant leur mobilité à travers l'Europe.
- **Applicabilité du droit de l'UE :** Les décisions et les réglementations des organisations sportives peuvent être soumises à l'examen de la CJUE pour vérifier leur conformité aux principes du droit de l'UE.
- **Exemple de contribution : Arrêt " European Superleague Company " du 21 décembre 2023**
En 2021, douze clubs de football européens ont proposé la création de la Super League pour concurrencer l'UEFA. En réponse, la FIFA et l'UEFA ont menacé d'exclure ces clubs. Le 21 décembre 2023, la CJUE a jugé que ces pratiques constituent un abus de position dominante, ce qui est contraire au droit de la concurrence. Bien que ces instances puissent légitimement encadrer le football, leurs règles actuelles manquent de transparence et sont discriminatoires. La CJUE invite l'UEFA et la FIFA à modifier leurs statuts pour respecter le droit européen de la concurrence.

1. Politiques européennes pour le sport

1.2 Politiques européennes et sport

Priorités politiques de l'UE

Les orientations politiques de la Commission européenne pour la législature 2024-2029 s'articulent autour de trois grands thèmes :

"Une Europe libre et démocratique"

Défendre la dignité humaine, liberté, égalité, Etat de droit, droits de l'homme y compris des minorités.

"Une Europe forte et sûre"

Renforcer sa souveraineté et de son rôle d'acteur stratégique mondial (sécurité, défense, gestion globale des crises pour protéger les citoyens, la gestion des migrations ou encore l'élargissement).

"Une Europe prospère et compétitive"

Rétablir des relations commerciales internationales, une concurrence équitable, renforcer sa compétitivité et son autonomie stratégique, et s'adapter aux effets du changement climatique.

Le budget de l'UE pour le cadre financier pluriannuel 2021-2027 est fixé à 1 211 milliards d'euros, soit une moyenne d'environ 173 milliards d'euros par an. Cela représente une légère augmentation par rapport au précédent cadre financier pluriannuel précédent 2014-2020. Cette somme est investie dans différents domaines d'action grâce à la mise en place de plus de 40 programmes de financement différents visant à soutenir les États membres dans leurs efforts pour développer et renforcer leurs politiques nationales ainsi que celles de l'ensemble de l'UE.

Les principales nouveautés dans les programmes de financement de l'UE pour le sport (2021-2027) :

Budget augmenté pour ERASMUS+

Augmentation significative du budget global d'ERASMUS+, avec 500 millions d'euros dédiés au sport sur sept ans (1,9 % du budget total), comparé à 266 millions d'euros pour la période précédente (2014-2020).

Intégration complète du sport dans ERASMUS+

Le sport n'a plus de chapitre spécifique mais est pleinement intégré dans ERASMUS+.

Mobilité et dimension internationale

A partir de 2022-2024, il y a l'ajout de la mobilité et de la dimension internationale au programme ERASMUS+ sport.

Nouveau portail centralisé

Introduction du portail Funding & Tenders pour simplifier l'accès aux opportunités de financement et aux appels.

Reconnaissance dans les fonds structurels

Le sport est explicitement reconnu dans les règlements du FEDER, du FSE+ et des programmes de relations extérieures pour la première fois.

Promotion de l'activité physique avec EU4health : EU4Health est le programme de l'UE visant à renforcer les systèmes de santé européens, améliorer la prévention, la préparation aux crises sanitaires et l'accès aux soins.

Cadre normatif du sport dans l'UE

Le Traité de fonctionnement de l'UE (TFUE) dans le cadre du Traité de Lisbonne (2007) mentionne explicitement le sport :

- L'article 6 du TFUE le sport comme un domaine dans lequel l'action au niveau de l'UE devrait appuyer, coordonner ou compléter l'action des États membres.
- L'article 165 confirme que l'UE peut prendre des mesures visant à contribuer à la promotion du sport européen, dans le respect de ses spécificités, de ses structures fondées sur le volontariat ainsi que de sa fonction sociale et éducative. Cet article 165 concrétise également les fonctions sociales et éducatives du sport, nouveauté par rapport aux considérations purement économiques du sport avant 2009. Depuis le traité de Lisbonne, le sport est donc aussi appréhendé en tant qu'activité socio-culturelle, comme le faisait déjà le Conseil de l'Europe.

En vertu de ces articles, le sport est une compétence partagée et le principe de subsidiarité prévaut. En d'autres termes, la responsabilité du secteur sport est confiée principalement aux États membres (Les mesures de l'UE ne sont donc pas juridiquement contraignantes).

L'article 165 autorise et invite l'Union européenne à utiliser les instruments suivants :

- **Recommandations** (ex : égalité de genre, solidarité, respect des droits de l'homme).
- **Mesures politiques incitatives** (la Commission commissionne des recherches, publie des recommandations et des recueils de bonnes pratiques sur des sujets larges, souvent de bonne gouvernance) **ou mesures financières** (ex : des programmes de financement).

Priorités politiques en matière de sport

La communication de la Commission européenne "Développer la dimension européenne du sport" contient un certain nombre de propositions et complète le Livre blanc sur le sport établi en 2007. La Commission européenne dresse des recommandations aux institutions européennes et leur propose une façon d'appliquer et d'interpréter l'article 165 TFUE. Ces propositions sont reprises par l'ensemble des ministres européens du sport dans des Plans pour le sport (dont le premier a été initié pour la période 2011-2014).

Plan pour le Sport pour la période 2024-2027 :

A l'occasion de la réunion du Conseil Education, Jeunesse, Culture et Sport du 14 mai 2024, les ministres de l'UE (Conseil de l'UE) ont approuvé le nouveau plan de travail européen pour le sport. Il sera mis en œuvre de juillet 2024 à décembre 2027 autour de trois grandes priorités :

1. L'intégrité et les valeurs dans le sport

(Ex : Environnement sûr dans le sport ; égalité de genre ; lutter contre la discrimination ; garantir un accès égal et équitable à la pratique sportive pour tous).

2. La dimension durable et socio-économique du sport

(Ex : Sport durable ; innovation et numérisation ; tourisme sportif).

3. La participation au sport et à l'activité physique au bénéfice de la santé.

(Ex : Promouvoir l'activité physique ; santé mentale et bien-être dans le sport).

Ces trois axes permettront de couvrir des thèmes comme la prévention et la lutte contre le harcèlement et les violences dans le sport, la lutte anti-dopage, l'éducation dans le sport, l'innovation et la numérisation, les politiques et investissements dans le sport, l'impact environnemental du sport, la gouvernance du sport, les droits des athlètes ou encore la promotion de l'activité physique et la santé mentale-bien-être dans le sport.

Remarque : des groupes d'experts, nommés par des agents de la Commission européenne pour leur représentativité, publient des travaux sur le sport et l'activité physique.

Voici quelques exemples :

- "Vers plus d'égalité femmes-hommes dans le sport" en mars 2022.
- "La contribution du sport au Pacte Vert Européen" contenant une série de recommandations pour rendre le secteur du sport plus durable.
- "Renforcer le rétablissement et la résilience du secteur du sport pendant et après la pandémie de COVID-19".

NB : Il est possible de trouver l'ensemble des travaux et de la composition de ces groupes d'experts sur le registre des groupes d'experts de l'Union européenne.



2. Les **financements** européens

2.1 Les mécanismes de financements européens.

Grands principes communs

L'Union européenne n'a pas de compétence propre dans le sport, donc en finançant des projets elle fait exister une politique sportive et "améliore" ses connaissances sur les sujets précis sportifs (d'où l'importance de l'impact et de la durabilité des projets financés). Les financements de l'Union européenne sont essentiels pour soutenir une variété de projets à travers les États membres, mais ils obéissent à des principes clés que chaque bénéficiaire doit comprendre et respecter pour réussir à obtenir et gérer ces fonds.

➤ Co-Financement

L'Union européenne ne finance généralement pas l'intégralité des projets soumis, mais elle peut par exemple couvrir jusqu'à 80 % des coûts totaux éligibles. Cela implique que les porteurs de projet doivent trouver des sources de financement supplémentaires pour combler les 20 % restants. Ces sources peuvent inclure des fonds propres, des subventions locales, ou des sponsors privés. Par exemple, pour un projet dont le coût total est de 100 000 euros, si l'UE finance 80 %, soit 80 000 euros, il reste à trouver 20 000 euros. Des contre-exemples existent comme sur le programme Erasmus+ où les cofinancements ne sont, pour la plupart des catégories, pas exigés.

➤ Des financements centralisés et décentralisés

Les subventions de l'Union européenne sont des contributions financières directes provenant du budget européen. Les subventions sont généralement gérées par la Commission Européenne, soit directement à travers ses services, soit indirectement par des agences de l'UE, des agences nationales ou des entités publiques (régions par exemple).

➤ Consortium

La collaboration entre plusieurs partenaires est souvent essentielle pour les projets financés par l'UE. Ces partenaires forment un consortium, qui réunit diverses entités telles que des organisations sportives, des universités, des ONG, des entreprises, et des autorités locales, chacune apportant son expertise spécifique. La coopération internationale est souvent requise, impliquant donc des partenaires de pays différents au sein du projet. Un consortium bien structuré avec des rôles clairement définis permet d'assurer une gestion efficace du projet. Par exemple, dans un projet sportif, une université peut mener des recherches, une ONG peut se concentrer sur l'inclusion sociale, et une entreprise peut assurer le support technologique.

➤ Financement cumulatif

Le financement cumulatif consiste à combiner plusieurs sources de fonds européens pour soutenir différents aspects d'un même projet. Cette approche permet d'optimiser les ressources, mais elle exige une gestion rigoureuse pour éviter le double financement. Si les financements sont différents, ils ne peuvent donc pas financer la même dépense. Par exemple, un projet sportif pourrait utiliser des fonds d'Erasmus+ pour la formation et des fonds du Fonds Social Européen pour l'inclusion sociale.

➤ Valeur ajoutée et dimension européenne

Les projets financés doivent démontrer leur contribution aux objectifs globaux de l'UE, même s'ils sont mis en œuvre localement. Cela inclut l'alignement sur des enjeux européens comme l'intégration sociale ou la cohésion régionale. Par exemple, un projet local de sport inclusif pourrait renforcer les liens communautaires tout en soutenant les objectifs européens d'intégration sociale.

➤ Durabilité

La durabilité des projets est cruciale pour assurer que les résultats obtenus perdurent au-delà de la période de financement. Les porteurs de projet doivent planifier la continuité des résultats, en développant des stratégies d'héritage qui pourraient inclure des partenariats prolongés ou la création de ressources pérennes, comme un programme de formation en ligne ou un diplôme certifié.

➤ Appels à propositions vs. Appels d'offres

Les financements sont généralement obtenus par le biais d'appels à propositions, qui invitent à soumettre des projets en réponse à des objectifs définis par l'UE. Il est important de distinguer ces appels des appels d'offres, qui concernent des contrats spécifiques pour des services ou des travaux.

➤ Délais de soumission

Les délais de soumission des propositions varient en fonction des programmes, avec des processus en une ou deux étapes, ou des délais à multiples échéances. Il est crucial de respecter ces échéances pour garantir la prise en compte de la demande de financement.

Le portail des opportunités de financement et d'appels d'offres de l'UE

Dans le cadre de ses efforts visant à réduire la bureaucratie dans le processus de candidature et de gestion de projet, la Commission européenne a créé un nouveau portail électronique centralisé (Funding & Tenders). Ce portail sera votre guichet unique pour tous les programmes gérés de manière centralisée par la Commission européenne ou par l'une de ses agences exécutives.

Les critères d'évaluations

Après la soumission de la candidature, les projets sont évalués pour obtenir, ou non, les financements. Tout d'abord, il est vérifié que le projet respecte les critères d'éligibilité (nombre de partenaires, pays, etc...). Ensuite, les projets sont évalués par des experts indépendants sur plusieurs points, aboutissant généralement à une note par catégorie:

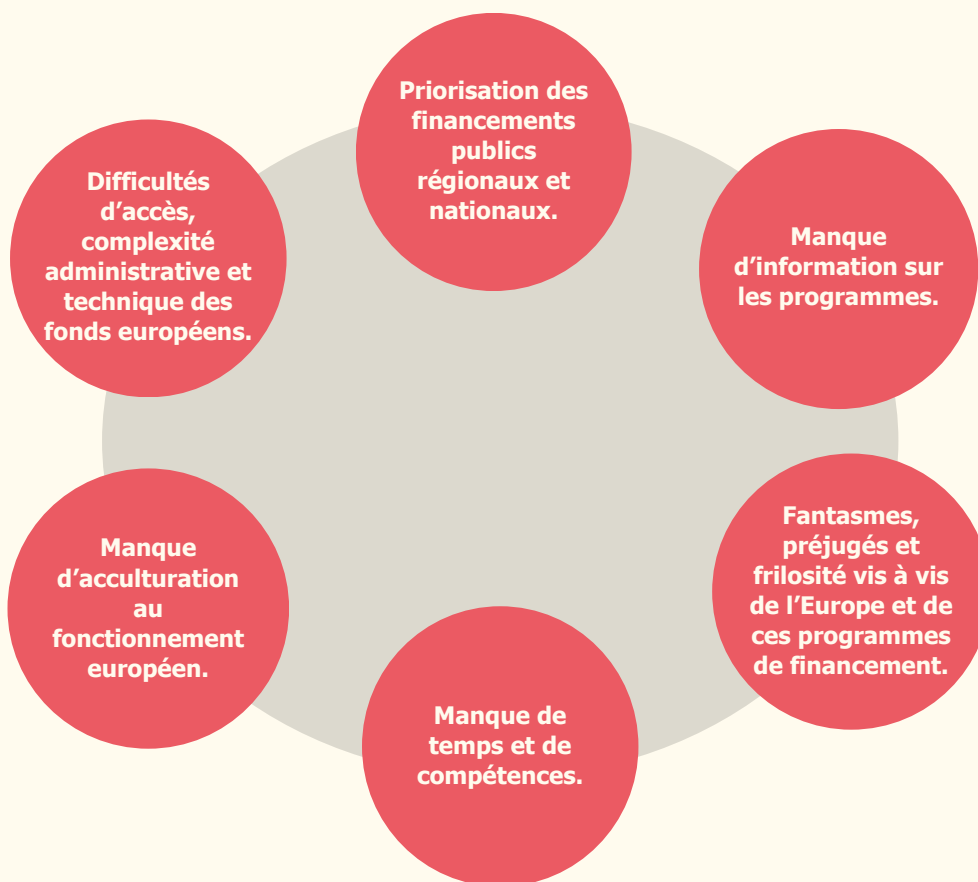
- La pertinence du projet (lien avec les politiques de l'UE)
- La qualité de conception et de mise en œuvre du projet
- La qualité du consortium
- L'impact et diffusion du projet.

Pour finir, le projet obtient une note globale et est classé en fonction de celle-ci, déterminant alors sa sélection. Une fois la sélection effectuée, tous les candidats reçoivent une notification écrite des résultats, accompagnée de commentaires sur l'évaluation sur le projet.



Pourquoi candidater ?

Un constat : les programmes de financements européens sont peu plébiscités par les organisations sportives françaises. Les raisons et explications avancées sont les suivantes :



35%

des fédérations sportives seulement connaissent les programmes européens.

408

Projets financés en 2024 sur le programme Erasmus+ Sport.

12

Organisations françaises leader de projets contre 56 en Italie. De manière générale, quand les italiens déposent 10 projets sur Erasmus+ Sport, les français en déposent 1 seul.

470

millions d'euros de financements Erasmus+ Sport sur la période 2021-2027. A titre d'exemple, Impact 2024 représente 11 millions d'euros de financements sur 2 ans.

“

“Au-delà de pouvoir évoluer en compétence en interne au sein de la structure comme en externe, monter des projets Erasmus, c'est aussi **découvrir de nouvelles activités** et des **nouvelles façons de faire**. C'est pouvoir être en relation avec différents pays ayant des objectifs similaires pour favoriser la pratique sportive pour tous et tous. De surcroît, obtenir des financements européens, c'est **valoriser le travail de tout un club** et ainsi **être reconnu au niveau régional, national comme départemental** comme un club avec de grandes ambitions.”

Novosports



Candidater sur des appels à projets et subventions européennes est un processus qui doit s'imaginer à moyen et court terme. Pourquoi les organisations sportives françaises devraient-elle plébisciter aujourd'hui ces programmes et pour quelles raisons devez-vous passer le pas ?

Financier	Crédibilité et reconnaissance	Coopération internationale	Structuration et formation
Des opportunités de financements souvent supérieures aux financements publics régionaux ou nationaux. Cela permet de faire vivre des projets qui ne pourraient pas voir le jour ou pas au même niveau, de prendre en charge un certain nombre de dépenses (staff, communication, déplacements...)	Voir ses projets et ses actions supportées et financées par l'Union européenne, la Commission européenne et ses programmes associés est un vrai gage de crédibilité, de reconnaissance auprès des pouvoirs publics nationaux, de vos partenaires, et un excellent outil de communication.	Vos actions locales, nationales, s'imbriquent très souvent dans un contexte international et européen. Collaborer avec des partenaires étrangers, exporter ses savoir-faire à l'international permet à la fois d'échanger des bonnes pratiques et de s'inspirer de succès dans d'autres pays tout en s'offrant des perspectives de développement en dehors des frontières.	La méthodologie de projet européen, l'animation de réseaux européens, la conduite d'actions à l'international va renforcer les compétences et l'employabilité de vos équipes, c'est un outil RH et de structuration particulièrement intéressant.

“

- La **mise en relation avec des partenaires internationaux** qui facilitent le déploiement d'un nouvel outil ou une solution innovante.
- Les projets co-financés par la Commission européenne sont reconnus pour leur **exigence** et leur **qualité**.
- Ils permettent de **rencontrer des personnes aux profils et aux expériences personnelles et professionnelles variés** issus de toute l'Europe. Les rencontres humaines constituent également la richesse des consortiums des projets européens.

Fédération Française du Sport d'Entreprise



“

- Un **riche échange d'expériences** avec les partenaires européens.
- **Le financement, bien qu'important, n'est pas le seul argument** : Dans une optique de développement durable, privilégiez des projets pertinents qui correspondent à la raison d'être et aux objectifs de votre structure.
- **Des projets plus qualitatifs** : Une telle approche aboutit à des projets aux résultats solides, qui constituent une excellente base pour des initiatives futures.

Azur Sport Santé

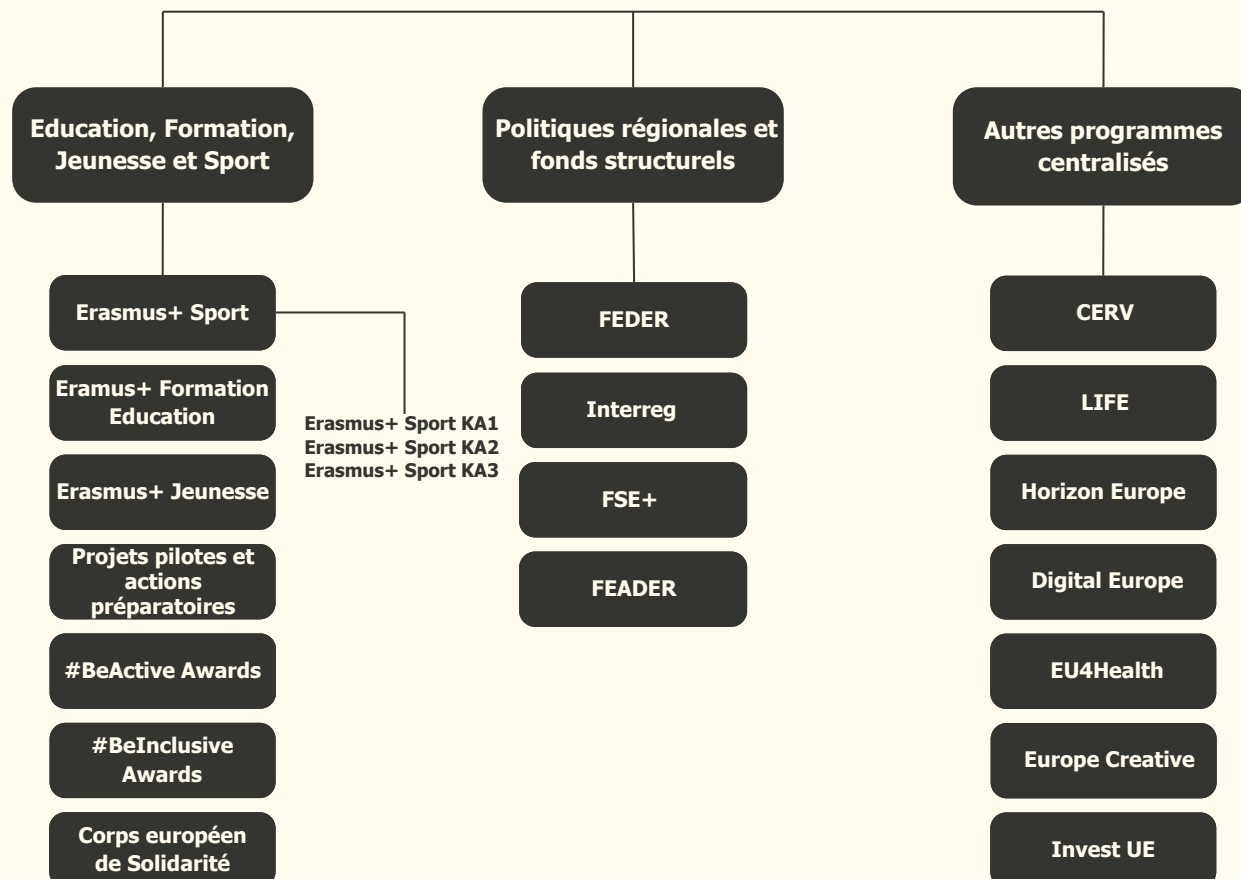


2. Les **financements** européens

2.2 Cartographie des fonds européens mobilisables pour le sport

Introduction

CARTOGRAPHIE DES FONDS EUROPÉENS MOBILISABLES POUR LE SPORT



Focus sur : Erasmus +



Erasmus+ est le **programme phare de l'Union Européenne** pour l'éducation, la formation, la jeunesse et les sports, couvrant la période 2021-2027.

Il a pour objectif principal de promouvoir la mobilité, les échanges et le développement des systèmes éducatifs à travers l'Europe. Avec un budget considérable de **26,2 milliards d'euros** (programme 2021-2027), presque doublé par rapport à la période précédente, et près de 5 milliards pour 2025, Erasmus+ offre des opportunités de mobilité, soutient les échanges internationaux et encourage les activités de formation et de perfectionnement dans les pays participants.

Ce programme se structure en 3 actions clés :

- **Action Clé 1 (KA1) : Mobilité des individus**

Soutient la mobilité des individus, des bénévoles, des staffs, des étudiants pour des échanges à l'étranger.

- **Action Clé 2 (KA2) : Coopération entre organisations et institutions**

Encourage les partenariats entre organisations notamment pour développer des projets innovants et partager des bonnes pratiques.

- **Action Clé 3 (KA3) : Soutien aux politiques et à la participation des citoyens**

Aide à la réforme des politiques et favorise la participation des jeunes à la vie démocratique.

Priorités générales du programme Erasmus+ pour la période 2021-2027 :

- Inclusion et diversité
- Transformation numérique
- Environnement et lutte contre le changement climatique
- Participation à la vie démocratique, valeurs communes et engagement civique

2. Les **financements** européens

2.2 Cartographie des fonds européens mobilisables pour le sport

A. Education, Formation, Jeunesse et Sport

Erasmus + Sport

Dans le cadre du programme Erasmus+ 2021-2027, les propositions relatives au sport sont éligibles dans les trois actions clés (KA1, 2 et 3, voir page 22) : à savoir promouvoir la mobilité et la coopération en apprentissage formel et non formel, ainsi que l'inclusion, la créativité et l'innovation dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse et du sport.

Le programme Erasmus+ Sport se concentre sur plusieurs priorités clés pour promouvoir un sport éthique, inclusif et sain en Europe :

Modes de vie sains

- **Initiative HealthyLifeStyle4All** : Encourage un mode de vie actif et sain pour tous.
- **Semaine Européenne du Sport** : Met en avant l'importance de l'activité physique pour la santé.

Intégrité et valeurs :

- **Lutte contre le dopage et la corruption** : Assure une compétition équitable et transparente.
- **Amélioration de la gouvernance** : Renforce les pratiques de gestion dans le sport.
- **Promotion des valeurs positives** : Favorise l'éthique et le respect dans le sport.

Inclusion sociale :

- **Développement des compétences** : Soutient la formation et l'insertion des sportifs.
- **Promotion des doubles carrières** : Aide les athlètes à équilibrer sport et études ou travail.

Égalité et valeurs européennes :

- **Promotion de l'égalité des sexes** : Encourage l'égalité entre les genres dans le sport.
- **Lutte contre la discrimination et le racisme** : Favorise un environnement sportif inclusif et respectueux.
- **Safeguarding** : Protection des mineurs, protection des enfants ou des adultes, sécurité des enfants, gestion des risques ou autre.
- **Transition écologique** : Adoption de pratiques durables dans le sport.

Témoignage

**TITOUAN MARTIN BARRÉ, CHARGÉ DE MISSION SPORT,
AGENCE ERASMUS+ SPORT & JEUNESSE**

Quel est le rôle de l'Agence nationale Erasmus+ Sport ?

Le rôle principal de l'Agence Erasmus+ France Jeunesse et Sport est de gérer, pour la France, le programme Erasmus+ dans ses volets Jeunesse et Sport, ainsi que le Corps européen de solidarité. Concrètement, elle est responsable de la communication sur les opportunités offertes par ces programmes, de l'accompagnement des organisations, de l'instruction des candidatures aux différents appels à projets et du suivi des projets lauréats.

Au sein de l'Agence, en tant que chargé de Mission Sport, je suis en charge de l'appel à projets Mobilité des personnels sportifs et du Point National d'Information (PNI) Erasmus+ Sport. Ce dispositif, soutenu par le Ministère des Sports, offre un accompagnement précis aux organisations sportives qui souhaitent déposer une candidature dans le cadre de l'action-clé 2 du volet Sport (partenariats et manifestations sportives européennes). Plus largement, le Point National d'Information agit comme un guichet d'information pour les acteurs du sport qui souhaitent se lancer dans un projet Erasmus+, que ce soit pour le volet Sport, ou sur les autres volets du programme (Jeunesse, Éducation ou Formation).



Pourquoi les organisations sportives ont tout intérêt à candidater sur ces fonds européens et notamment Erasmus+ sport ?

Les appels à projets Erasmus+ permettent de financer des initiatives très variées, et les objectifs du programme, notamment dans le volet Sport, rejoignent dans la grande majorité des cas ceux des organisations sportives. La proximité entre les objectifs des acteurs et ceux des appels à projets permet ainsi aux organisations de financer des projets qu'ils portent ou souhaitent porter dans le futur. Ils constituent non seulement une source de financement non négligeable, mais aussi une méthode de travail enrichissante. En collaborant avec d'autres organisations évoluant dans des contextes différents, ces projets gagnent en qualité et en impact, tant en interne qu'en externe.

Quels sont les points de vigilances et difficultés principaux ?

La plus grande difficulté avec ce type d'appels à projets, c'est l'accès à une information de qualité et un accompagnement pour se lancer, d'autant plus dans le secteur du Sport. En effet, il s'agit d'un volet du programme donc les organisations sportives se tournent naturellement vers ces appels à projets, sachant que leur projet, par les objectifs qu'il porte ou le public cible, serait plus pertinent sur un autre volet du programme. Une fois que vous êtes lauréat d'un projet, la mécanique devient plus simple et il est plus simple de candidater à nouveau. C'est pour cette raison que le Point national d'information existe et organise régulièrement des sessions d'information et d'accompagnement.

En quoi cela est-il différent des demandes de subventions nationales ou régionales ?

Je commencerai par ce qui ne change pas : vous pouvez rédiger votre candidature en français et échanger (en français toujours) avec l'un des chargés de mission en charge de l'appel à projets qui vous intéresse.

Ensuite, ce qui distingue Erasmus+ de la plupart des autres appels à projets est le mode de calcul de la subvention. Celle-ci est calculée sur la base de forfaits : au moment de la candidature, aucun devis ni budget détaillé n'est requis, et aucun cofinancement n'est imposé. Enfin, un avantage important : le préfinancement. Dans la plupart des cas, le porteur reçoit 70 % du budget du projet dès la signature de la convention, puis les 30 % restants après le rapport final. Cela dit, selon mon expérience, le programme Erasmus+ se montre plus exigeant sur la qualité et le détail du rapport final que d'autres financeurs.

Quelles thématiques ou sujets vous paraissent particulièrement porteurs pour le prochain appel à projets ?

Selon moi, les thématiques porteuses seront celles liées à la lutte contre les violences dans le sport, telles que le harcèlement, les violences sexuelles, les discours de haine et la lutte contre les discriminations. Ces enjeux sont des priorités majeures du plan de travail de l'UE en faveur du sport, mais je constate qu'il y a encore peu de projets qui abordent ces sujets de manière innovante.

Par ailleurs, les projets axés sur l'excellence environnementale dans le sport et ceux qui utilisent le sport comme outil pour la santé et le bien-être continuent d'être des priorités importantes. Ces domaines offrent un fort potentiel d'impact, tant pour le secteur sportif que pour la société dans son ensemble.

En dehors d'Erasmus+ Sport, quels fonds, programmes ou Appels à Projets sont particulièrement intéressants pour le sport et sur quels aspects ?

Je recommande souvent aux porteurs de projets de se pencher sur les appels à projets du volet Jeunesse, qui, pour certains, présentent une pression budgétaire plus faible. En effet, de nombreuses organisations sportives sont aussi, de fait, des organisations de jeunesse, au regard du public qu'elles fédèrent. Concernant l'action-clé 2 (les partenariats entre organisations), la distinction entre un partenariat de coopération dans le secteur de la jeunesse et celui du sport peut parfois être subtile, ce qui explique l'importance du PNI (Point National d'Information) pour accompagner les porteurs. Par ailleurs, certains projets trouvent davantage de pertinence dans les volets Éducation & Formation, ce qui nous amène à orienter les porteurs vers les interlocuteurs adéquats au sein de l'autre Agence Erasmus+.

Pour l'action-clé 1 (mobilités de personnes), les organisations sportives s'informent souvent sur les financements possibles dans le volet Sport, mais découvrent rapidement que leurs jeunes publics ne sont pas éligibles au dispositif de Mobilité des personnels sportifs. Ils le sont cependant pour les échanges de jeunes (volet Jeunesse). Pour réussir dans ce type d'appel à projets, il est nécessaire d'adopter un autre prisme : la pratique sportive devient un outil au service d'objectifs sociétaux plus larges, plutôt qu'une finalité en soi.

Erasmus + Sport KA1 : "Mobilité des personnels sportifs"

Objectifs du programme

- Promouvoir le sport de masse.
- Renforcer la dimension européenne et la coopération internationale dans le sport.
- Établir des réseaux européens d'entraîneurs et de personnel sportif.
- Promouvoir les valeurs européennes à travers le sport.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Types d'organisations éligibles : Publiques ou privées, impliquées dans le sport de masse ou contribuant à celui-ci.

Les critères géographiques : Les organismes situés dans les pays participant au programme peuvent profiter de l'ensemble des possibilités offertes par Erasmus+ : il s'agit des 27 Etats membres de l'Union européenne et des pays s'inscrivant dans la catégorie "États membres de l'UE et pays tiers associés au programme".

Participants éligibles : Personnel rémunéré ou bénévole des organisations sportives, jusqu'à 10 personnes par projet. Exclut les athlètes en tant que participants.

MODALITÉS

Rôle de l'organisation candidate :

- Planification, préparation, mise en œuvre et suivi du projet.
- Définition des besoins, objectifs et calendrier.
- Sélection des participants et préparation interculturelle.
- Dans le suivi des activités

Types de projets :

- Non lucratifs, d'une durée de 3 à 18 mois.
- Mobilités depuis la France vers des pays éligibles avec au moins 2 organisations de 2 pays différents (envoi et accueil).
- Alignés sur les principes d'inclusion, de durabilité, de numérique et de participation démocratique.

Types de mobilités financées :

- Courtes (2 à 14 jours) : observations et interactions pour l'apprentissage.
- Longues (15 à 60 jours) : missions d'encadrement et de formation pratique.
- Types de financement : Calculées en fonction du nombre de participants, de la distance du voyage, de la durée de la mobilité et de la nécessité d'une visite préparatoire.

Durée du projet : jusqu'à 60 jours.

EXEMPLES

" Aïkido pour tous "

- Bénéficiaire : L'Aïkido Club de Saint-Pierre (ACSP)
- Description du projet : Le projet " Aïkido pour tous " vise à promouvoir la pratique de l'aïkido à La Réunion, en mettant un accent particulier sur les jeunes et les femmes. Dans ce cadre, cinq cadres techniques du club ont passé 12 jours à observer les pratiques du Dublin Aikikai Aikido, un club d'aïkido irlandais.
- Montant de la subvention : 20 050 euros.
- Impacts attendus :
 - Favoriser la cohésion et l'engagement de ses cadres techniques et administratifs
 - Développer les compétences des enseignants et des dirigeants
 - Renforcer le sentiment d'appartenance à un ensemble plus vaste d'aïkidokas
 - Dynamiser la vie du club
 - Démocratiser la pratique de l'aïkido et notamment auprès des jeunes et des femmes.

CONTACTS ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Autorité responsable du programme : l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA) : EACEA-SPORT@ec.europa.eu

Point national d'information : Agence Erasmus + Jeunesse et sport Titouan Martin Barré : titouan.martin-barre@service-civique.gouv.fr

Ressources utiles :

[Consulter la base de projets Erasmus+](#)
[Guide Erasmus page 225](#)

Témoignage

JÉRÔME ROUSSEAU, DIRECTEUR GÉNÉRAL, NOVOSPORTS

"Novosports est une association de loi 1901 qui a pour mission de développer des pratiques sportives partagées pour toutes et tous. Dans le cadre du projet mobilité des éducateurs sportifs du programme Erasmus+ (action KA1), Novosports s'est rendu dans la ville de Crémone pour rencontrer les fondateurs du BaskIN (variante du basketball regroupant dans la même équipe des personnes valides ou en situation de handicap (physique, mental, sensoriel...)) découvrir les entraînements mais aussi la Fédération EISI. Cinq éducateurs sportifs se sont rendus sur place dont deux personnes en situation de handicap moteur.

Sur place, nous avons assisté à un entraînement de Boccia, de Baskin, visité la ville de Crémone, rencontré les acteurs politiques locaux notamment la direction des sports de la ville de Crémone mais aussi échangé des stratégies de bonnes pratiques auprès des coaches du club de BaskIN. Pour accueillir au mieux chacun et chacune, cette pré-visite a été nécessaire dans la ville de Crémone pour faciliter la future venue de l'ensemble de l'équipe."



Le calendrier dans les grandes lignes :

Septembre–novembre 2023 : échange avec le partenaire européen, signature d'une convention, écriture du projet Erasmus.

Décembre 2023 : résultats du projet Erasmus.

Janvier–début mars 2024 : préparation de la pré-visite.

Mars 2024 : réalisation de la pré-visite, rencontre avec les partenaires, évaluation de la pré-visite pour faire un retour.

Septembre 2024 : réalisation du projet et de sa deuxième phase avec un groupe d'éducateurs sportifs.

Décembre 2024 : retour évaluation du projet dans sa globalité.

Erasmus+ Sport KA2 : Projets de soutien à la coopération

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Types d'organisations éligibles : Toute organisation publique ou privée établie dans un État membre de l'UE ou dans un pays tiers associé au programme.

Type de partenariat	Nombre d'organisations	Durée du projet	Financement
Partenariats de coopération	Minimum 3 organisations de 3 pays différents	Entre 12 et 36 mois	3 montants forfaitaires disponibles : 120 000 euros, 250 000 euros et 400 000 euros
Partenariats simplifiés	Minimum 2 organisations de 2 pays différents	Entre 6 et 24 mois	2 montants forfaitaires disponibles : 30 000 euros et 60 000 euros

Pays pleinement éligibles

- **États membres de l'UE :** Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.
- **Pays tiers associés au programme :** Norvège, Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Serbie, Turquie.

Pays tiers non associés au programme (participation sous conditions spécifiques) : consultez la partie B du Guide Erasmus+ pour obtenir la liste exacte des pays éligibles pour chaque action spécifique. Par exemple, une organisation suisse peut être partenaire d'un partenariat de collaboration, mais elle ne peut pas être partenaire d'un partenariat simplifié.

Les partenariats visent à encourager la collaboration entre les différents acteurs du sport (comités nationaux olympiques, fédérations européennes, clubs sportifs, entraîneurs, professionnels du sport, bénévoles, etc.) :

- Élaborer des lignes directrices pour les parties prenantes du sport.
- Recueillir des données factuelles sur des sujets et des groupes cibles spécifiques en rapport avec le sport et l'activité physique.
- Développer et mettre en œuvre des outils informatiques et des campagnes pour encourager la pratique de l'activité physique et l'implication dans le système sportif.
- Aider à concevoir des activités dans les clubs sportifs, les écoles, les lieux de travail et les maisons de retraite pour promouvoir un mode de vie actif et sensibiliser aux valeurs positives du sport.
- Encourager l'échange de bonnes pratiques et le développement de réseaux entre les parties prenantes concernées au sein du secteur du sport, mais aussi dans les secteurs voisins et à différents niveaux (régional, national et européen)

BUDGETS ET FINANCEMENTS

Budget : 470 millions d'euros sur la période 2021-2027

OSSES - Ocean Sustainability through Education and Sport

- Durée : du 01-02-2023 au 31-01-2026
- Subvention de l'UE : 400.000,00 euros
- Action clé : Partenariats de coopération
- Coordinateur : Sport et Citoyenneté
- Partenaires : Divers Alert Network Europe – DAN Europe (Malte), European Marine Science Educators Association (Belgium), Ocean as Common, (France), Surfrider Foundation Europe (Espagne), Universitat de Barcelona (Espagne), Ligue de Voile de Normandie (France), Green Coast Surfing (Portugal), Begi Bistan (Espagne)
- Résumé : Le projet "Ocean Sustainability through Education and Sport" vise à sensibiliser les jeunes à la protection des océans et des mers via le sport. Il se concentre sur trois objectifs principaux : évaluer les pratiques des organisations sportives pour créer des campagnes de sensibilisation, développer des méthodes éducatives locales pour promouvoir la protection des océans à travers le sport, et mesurer l'impact social et environnemental du programme pour renforcer la défense de la préservation des océans.
- Réalisations :
 - Interventions pilotes : Quatre projets pilotes seront réalisés à différents niveaux (local, régional, européen).
 - Intégration pédagogique : Inclusion d'une méthodologie sur la protection des océans dans les activités sportives.
 - Sortie de plusieurs manuels de bonnes pratiques sur ces thèmes.

Table Soccer At School (TSAS Project)

- Durée : 18 mois
- Porteur : International Table Soccer Federation (France)
- Pays couverts : Athletes Inspire Children (Allemagne), Chambre de Commerce et d'Industrie (Bulgarie), Université UJC Madrid (Espagne)
- Subvention de l'UE : 60 000 euros
- Objectif : utiliser le baby-foot pour briser les barrières de l'inclusion sociale dans l'environnement scolaire, en particulier pour ceux qui rencontrent des difficultés sociales.
- Réalisations :
 - Expérimentations de baby-foot dans les 4 pays du consortium (3 écoles par pays et au moins une situation de handicap par pays + échantillon en fonction de la taille, rural/urbain...)
 - Un webinaire avec les enseignants et les partenaires pour présenter les expérimentations
 - Une conférence avec les partenaires, les représentants des expérimentations et les autorités pour présenter le modèle et les résultats
 - Kit de formation de l'opération TSAS pour assurer l'héritage et le déploiement du projet



CONTACTS ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Comment déposer sa candidature ? Les organismes intéressés doivent soumettre leur candidature sur le portail "[Funding and Tenders](#)" de l'UE.

Autorité responsable du programme : l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA) : EACEA-SPORT@ec.europa.eu

Point national d'information : Erasmus + Jeunesse et sport Titouan Martin Barré : titouan.martin-barre@service-civique.gouv.fr

Ressources utiles :

[Consulter la base de projets Erasmus+](#)
[Guide Erasmus page 248](#)

Témoignage**FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT D'ENTREPRISE (FFSE)**

La Fédération Française du Sport d'Entreprise (FFSE) est une fédération multisports agréée par le Ministère chargé des Sports. Elle est affiliée au CNOSF et est membre des fédérations européennes et mondiales du sport d'entreprise. Notre objectif est de développer la pratique des activités physiques ou sportives adaptées, dans le cadre de l'entreprise, au bénéfice de la santé, du bien-être et de l'intégration de tous les salariés, ainsi qu'au service de l'efficacité et de la performance collective des entreprises.

PRÉSENTATION DU PROJET RUN4DIV

Le projet Run4Div, porté par la Fédération Française du Sport d'Entreprise (FFSE), a pour objectif d'étendre le modèle de la Course de la Diversité, initiée en France en 2014, à d'autres pays européens. Ce projet est soutenu par un consortium d'acteurs européens et nationaux, incluant des fédérations de sport d'entreprise, des organisations spécialisées en diversité et inclusion sociale, ainsi qu'une université engagée dans ces thématiques.

Dans ce cadre, plusieurs études sont réalisées : un rapport sur les bonnes pratiques, une revue littéraire sur le sport en milieu professionnel et les rapports inclusion/diversité, ainsi qu'une enquête quantitative pour identifier les obstacles et leviers du sport en milieu professionnel. En parallèle, des courses physiques et une course virtuelle à travers l'Europe sont organisées pour promouvoir la diversité, le sport et l'inclusion en entreprise. L'impact de Run4Div sera de créer un circuit durable de courses de la diversité en Europe, d'offrir aux entreprises des programmes sportifs efficaces en lien avec la diversité, et d'engager un nombre croissant d'entreprises et d'employés dans des initiatives sportives pérennes.

A travers le projet R4D, la FFSE contribue aux priorités de la Commission européenne :

- Inclusion : promouvoir l'inclusion et la cohésion sociales.
- Mobilité : lutter contre la sédentarité croissante en faisant de l'entreprise un lieu et un moment de pratique.
- L'environnement : prendre en compte les changements environnementaux.

PRÉSENTATION WORK MOVE & PERF

Le projet " Work, Move &Perf " (WMP) est un projet de 2 ans cofinancé par la Commission européenne dans le cadre du programme Erasmus+ Sport 2023 et coordonné par la Fédération Française du Sport d'Entreprise (FFSE). Il vise à promouvoir des modes de vie actifs et sains en Europe en développant la pratique d'Activités Physiques et Sportives (APS) sur le lieu de travail.



Le projet WMP est la première étude européenne des effets de la pratique d'APS sur la performance et le bien-être des employés. La FFSE met en œuvre le projet avec 8 organisations partenaires de statuts différents : l'Université de Copenhague (Danemark), l'Université de Murcie (Espagne), la Fédération Européenne du Sport d'Entreprise (France), l'Association pour le Sport dans le Temps Libre (Bulgarie), le Comité National Olympique et Sportif Français (France), l'Association Sportive de la Banque de France (France), l'Autorité Maltaise pour l'Intégrité du Sport (Malte) et le Réseau Européen pour l'Innovation et la Connaissance (Pays-Bas).

En tant que première étude européenne sur les effets de l'activité physique sur la performance et le bien-être des employés, elle légitimera et encouragera les programmes sportifs en entreprise pour promouvoir la santé mentale au travail.

Le projet en trois étapes :

- Collecter des données sur les liens spécifiques entre l'activité physique et la productivité.
- Analyser la rentabilité pour une organisation d'investir dans l'activité physique, c'est-à-dire de savoir si l'activité physique est un optimiseur du facteur de production, le capital humain.
- Valoriser ces données afin de les rendre accessibles aux employeurs et aux employés.



Erasmus+ Sport KA 2 Manifestations européennes sportives à but non lucratif

Cette action vise à soutenir l'organisation de manifestations sportives, la mise en œuvre des stratégies de l'UE en matière d'inclusion sociale par le sport, l'encouragement du bénévolat dans le sport, la lutte contre la discrimination dans le sport et la promotion du sport et de l'activité physique.

Objectifs du programme

- Le volontariat dans le sport
- Inclusion sociale par le sport
- Lutte contre la discrimination dans le sport, y compris l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- Encourager un mode de vie sain pour tous : les projets relevant de cette priorité seront principalement axés sur :
 - La mise en œuvre des trois piliers de l'initiative HealthyLifestyle4All,
 - La mise en œuvre de la recommandation du Conseil relative à l'activité physique bénéfique pour la santé et des lignes directrices de l'UE en matière d'activité physique,
 - Le soutien à la mise en œuvre de la Semaine européenne du sport,
 - La promotion du sport et de l'activité physique en tant qu'outil de santé,
 - La promotion de toutes les activités encourageant la pratique du sport et de l'activité physique,
 - La promotion du sport et des jeux traditionnels.

Activités couvertes

- La préparation et l'organisation de l'événement
- L'organisation d'activités éducatives pour les athlètes, les entraîneurs, les organisateurs et les bénévoles dans la période précédant l'événement
- Organisation d'activités parallèles à l'événement sportif (conférences, séminaires)
- La formation des volontaires
- La mise en œuvre d'activités liées à l'héritage (évaluations, élaboration de plans futurs)
- Activités de communication liées au thème de l'événement

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Types d'organisations éligibles : La demande doit être soumise par une organisation d'un pays membre du programme. Les candidats peuvent être tout organisme public ou organisation, avec ses entités affiliées (le cas échéant), actif dans le domaine du sport.

Le type d'éléments éligibles

- **Manifestation locale européenne (type I) :** organisée par un minimum de 3 organisations provenant de 3 pays différents du programme et un maximum de 5 organisations provenant de 5 pays différents du programme.
- **Manifestation locale européenne (type II) :** organisée par un minimum de 6 organisations provenant de 6 pays différents participant au programme.
- **Manifestation d'ampleur européenne :** une manifestation avec au moins 10 organisations participantes provenant d'au moins 10 pays du programme (y compris l'organisation candidate).

Pays pleinement éligibles :

- **États membres de l'UE :** Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.
- **Pays tiers associés au programme :** Norvège, Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Serbie, Turquie.

BUDGETS ET FINANCEMENTS

Subventions

- Pour les manifestations locales européennes (Type I) : 200.000 euros
- Pour les manifestations locales européennes (Type II) : 300.000 euros
- Pour les manifestations à l'échelle européenne : 450.000 euros

Types de financement : Subventions directes

Durée du projet : entre 12 et 18 mois

EXEMPLES

EURO HOOP for All 2.0 (EH for All 2.0)

- Durée : du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024
- Subvention de l'UE : 450 000 euros
- Coordinateur : DERTHONA BASKET SOCIETA' SPORTIVA ARESPONSABILITA' LIMITATA
- Pays couverts : Italie
- Résumé : Le Baskin, un sport dérivé du basketball avec des règles adaptées, permet la participation de tous, y compris des personnes en situation de handicap. Dans cette optique, le projet EURO HOOP for All 2.0 organise un événement à l'échelle européenne, avec des tournois de Baskin et des initiatives éducatives et sociales, en lien avec la Semaine européenne du sport 2024. La campagne de communication interactive #JoinTheChange/BASKIN2024 a pour objectif de sensibiliser et d'attirer l'attention de divers publics cibles, en promouvant l'inclusion à travers le sport.

Festival 24

- Durée : du 01-01-2024 au 31-12-2024
- Subvention de l'UE : 450.000,00 euros
- Coordinateur : ASS SPORT DANS LA VILLE
- Pays couvert : France
- Résumé : Le Festival 24 a réuni plus de 600 jeunes issus de 13 pays participants au programme Erasmus+ et au-delà, pour célébrer le sport comme vecteur d'inclusion sociale à Lyon et Paris durant 10 jours. L'événement comprenait des activités variées telles que des sports olympiques et paralympiques, des visites culturelles, des soirées d'échange, une conférence sur l'inclusion sociale par le sport, ainsi qu'une participation à une compétition olympique le 27 juillet.



CONTACTS ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Autorité responsable du programme : l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA) : EACEA-SPORT@ec.europa.eu

Point national d'information : Erasmus + Jeunesse et sport Titouan Martin Barré : titouan.martin-barre@service-civique.gouv.fr

Ressources utiles :

[Consulter la base de projets Erasmus+](#)
[Guide Erasmus page 398](#)

Erasmus+ Sport KA 2 "Renforcement des capacités dans le domaine du sport"

Ce programme soutient les projets de coopération internationale pour promouvoir les valeurs du sport comme le fair-play, la tolérance, et l'inclusion. Il vise à développer les individus et les communautés dans les pays non associés au programme.

Objectifs spécifiques du programme

- Promotion des valeurs : Non-discrimination, égalité, fair-play et inclusion.
- Amélioration de la participation sociale : Inclusion des groupes défavorisés, intégration des migrants, réconciliation après des conflits.
- Priorités transversales Erasmus+ : Inclusion et diversité, développement durable, transformation numérique, et participation à la vie démocratique.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Types d'organisations éligibles : Organisations à but non lucratif actives dans le sport, basées dans les pays membres de l'UE ou pays tiers associés ou non associés au programme (Balkans occidentaux, voisinage oriental incluant les pays suivants : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldavie, Ukraine).

Composition du consortium :

- Minimum de 4 organisations de 3 pays différents, avec au moins une organisation de deux États membres de l'UE ou trois pays tiers associés.
- Inclure au moins deux organisations d'un pays tiers non associé du Balkans ou du voisinage oriental.

Types de projets : Durée de 12, 24, ou 36 mois, incluant création de réseaux, échanges de pratiques, et activités sportives communes.

BUDGETS ET FINANCEMENTS

Montants : Subventions forfaitaires entre 100 000 euros et 200 000 euros, en fonction du budget détaillé et des activités couvertes.

EXEMPLES

Athletics Respects Your Rights (ARYR)

- Durée : du 01-12-2023 au 31-01-2025
- Coordinateur : Bulgarian Athletic Federation
- Pays couverts : Bulgarie, Bosnie Herzégovine, Kosovo, Albanie, Pologne, Autriche
- Subvention : 200 000 euros
- Résumé : Le projet "Athletics Respects Your Rights" (ARYR) vise à renforcer la coopération internationale dans le domaine de la protection (Safeguarding) à travers une formation et des politiques adaptées aux contextes locaux. Il prévoit la formation de "Safeguarding Officers" dans six pays, la création de politiques de protection spécifiques pour chaque fédération sportive, et la mise en place d'un module digital multilingue pour sensibiliser les communautés sportives. Ce projet vise à promouvoir des valeurs communes de l'UE, telles que l'inclusion, l'égalité des sexes, et la non-discrimination. L'objectif est d'améliorer la capacité des organisations à intégrer ces principes et de soutenir l'inclusion des athlètes défavorisés, notamment les paralympiques.
- [Lien vers le projet](#)

CONTACTS ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Autorité responsable du programme : l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA) : EACEA-SPORT@ec.europa.eu

Point national d'information : Erasmus + Jeunesse et sport Titouan Martin Barré : titouan.martin-barre@service-civique.gouv.fr

Ressources utiles :

[Consulter la base de projets Erasmus+](#)
[Guide Erasmus page 391](#)

Erasmus+ Formation – Education

Si ce programme cible principalement les prestataires d'enseignement et de formation, un lien indirect peut être établi avec le sport. Les projets combinant l'éducation et le sport peuvent recevoir un financement, notamment pour "l'éducation informelle et non-formelle", c'est-à-dire l'acquisition de compétences en dehors du cursus scolaire traditionnel. Les partenariats de coopérations doivent alors répondre à une ou plusieurs priorités horizontales d'Erasmus + et/ou aux priorités sectorielles.

Priorités sectorielles du fonds

➔ L'enseignement supérieur

- Encourager les pratiques innovantes d'apprentissage et d'enseignement
- Développer une approche fondée sur les STIAM (sciences, technologies, ingénierie, arts et mathématiques) dans l'enseignement supérieur, et encourager la participation des femmes aux STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques)
- Récompenser l'excellence en matière d'apprentissage, d'enseignement et de développement des compétences
- Construire des systèmes d'enseignement supérieur inclusifs

➔ L'enseignement scolaire

- Lutter contre les inégalités en matière d'apprentissage, le décrochage scolaire et la faible maîtrise des compétences de base
- Promouvoir une approche globale de l'enseignement et de l'apprentissage des langues
- Mettre au point des systèmes de qualité pour l'éducation et l'accueil des jeunes enfants
- Reconnaître les acquis d'apprentissage pour les participants à des activités de mobilité à des fins d'apprentissage transfrontières:
- Soutenir les innovateurs à l'école

➔ L'enseignement et la formation professionnels (initiaux et continus)

- Adapter l'enseignement et la formation professionnels aux besoins du marché du travail
- Accroître la flexibilité des possibilités offertes dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels
- Contribuer à l'innovation dans l'enseignement et la formation professionnels

➔ L'éducation des adultes:

- Accroître la participation à l'éducation des adultes et améliorer son caractère inclusif et son accessibilité
- Améliorer la disponibilité d'un apprentissage de qualité, flexible et reconnu pour les adultes
- Promouvoir les centres d'apprentissage locaux et les espaces d'apprentissage innovants
- Créer et promouvoir des possibilités d'apprentissage parmi tous les citoyens et toutes les générations

Exemples d'activités " Sport " couvertes par le programme.

- La mise en place des pratiques pédagogiques innovantes dans le domaine du sport
- Renforcer les compétences en matière de sport dans les écoles grâce à des partenariats avec des organisations sportives
- Encourager la mobilité transfrontalière pour les enseignants et les étudiants en disciplines sportives afin d'échanger des connaissances et des bonnes pratiques
- Former des professionnels à la formation professionnelle sur des sujets spécifiques au sport
- Utiliser le sport comme outil pour promouvoir les valeurs de l'UE entre les générations grâce à des partenariats combinant l'éducation et le sport.

Focus sur le volet action KA2 : Projets de coopération

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Types d'organisations éligibles : NGO, organisations internationales, entreprises privées, institutions publiques, universités, groupes de jeunes.

Conditions particulières : Les acteurs du domaine du sport doivent impérativement s'inscrire dans un consortium dans la mesure où ils ne peuvent être considérés comme une source directe de financement.

Type de partenariat	Qui peut postuler ?	Nombre minimum de partenaires	Durée du projet	Où postuler
Partenariats simplifiés	Organisations publiques ou privées établies dans un État membre de l'UE ou " un pays tiers associé au programme " actives dans le domaine de l'éducation, de la jeunesse ou du sport	2 organisations de 2 États membres	Entre 6 et 24 mois	<u>Agence nationale du pays dans lequel est établie l'organisation candidate</u> (à l'exception des ONG européennes)
Partenariats de coopération	Organisations publiques ou privées établies dans un État membre de l'UE ou un pays tiers associé au programme actives dans le domaine de l'éducation, de la jeunesse ou du sport.	3 organisations de 3 États membres (possibilité d'ajouter un pays extra-UE)	Entre 12 et 36 mois	<u>Agence nationale du pays dans lequel est établie l'organisation candidate</u> (à l'exception des ONG européennes)

EXEMPLES

Together Through Sport

- Porteur : PLAY International (France)
- Durée : du 01-10-2023 au 30-09-2025
- Pays Impliqués : Asociatia Judeteana Sportul Pentru Toti Suceava (Roumanie), Fundacja V4 Sport (Pologne).
- Objectifs : C'est par la formation du personnel scolaire qui encadre ces élèves, les enseignants, que ce projet entend agir en s'appuyant sur les ressources offertes par le développement du sport, mais aussi en sensibilisant les entraîneurs sportifs à l'accueil de ces élèves (notamment réfugiés) dans leur club de sport.
- Financement européen : 250.000,00 euros
- Impact : Au moins 1400 élèves au total (réfugiés et autres) bénéficieront des séances de jeux sportifs, plus d'une centaine d'enseignants seront formés à l'utilisation de l'activité physique comme outil d'aide à l'inclusion, et une vingtaine d'entraîneurs pourront accueillir ces élèves réfugiés dans leurs clubs de sport.

We Include everyone with sport and Heritage through European States

- Porteur : École primaire Saint Joseph
- Durée : 01-09-2023 au 31-08-2024
- Pays Impliqués : AEPEC (France), Association Ecole Jeanne d'Arc (France), Centro de Educación de Infantil y Primaria CEIP Princesa Tejina (Espagne), Colegiul National Tudor Vladimirescu (Roumanie), Instituto de Educación Secundaria IES La Soledad (Espagne), Kuressaare Nooruse Kool (Estonie), OGEC Bruz St-Erblon Ecole Privée La Providence (France), Ogec Ecole Ste Catherine-St Joseph (France), Osnovna škola Ante Curać-Pinjac (Croatie).
- Objectifs : Ce projet transnational propose la découverte des partenaires, de leurs pays, de leurs cultures et de l'Europe à travers des outils numériques (vidéos, ebook, blog). Des échanges de pratiques entre professionnels (pratiques inclusives et enseignement du sport) seront réalisés par vidéo. Des mobilités sont organisées en France pour les 5 écoles étrangères afin de se rencontrer, de communiquer en anglais et de vivre des expériences communes pour créer des liens.
- Financement européen : 60.000,00 euros
- Impact : À la suite de ce projet, les membres des communautés éducatives devront être sensibilisés aux bienfaits du sport et pratiquer davantage d'activités physiques. Les enseignants devront modifier leur pédagogie et donner la priorité aux pratiques inclusives dans leur enseignement. Les élèves auront une conscience européenne et comprendront que l'apprentissage de l'anglais et l'ouverture aux autres constituent un réel enrichissement.

CONTACTS ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Autorité responsable du programme : l'Agence Erasmus+ France / Education Formation. [Point de contact.](#)

Point national d'information : Pour obtenir un contact à côté de chez vous : [ici](#)

Ressources utiles :

[Consulter la base de projets Erasmus+](#)

[Guide Erasmus page 248](#)

Site institutionnel d'accompagnement du projet Erasmus intitulé "[Mon projet Erasmus +](#)". Ce site est spécialement conçu pour vous guider à travers toutes les étapes de votre projet Erasmus+.



Erasmus+ et Jeunesse

Le volet jeunesse du programme Erasmus+ soutient les projets pour les jeunes âgés de 13 à 30 ans dans le cadre de ses trois actions clés : à savoir promouvoir la mobilité et la coopération en apprentissage formel et non formel, ainsi que l'inclusion, la créativité et l'innovation dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse et du sport. Ces projets sont destinés aux jeunes, aux travailleurs de jeunesse et aux organisations de jeunesse à tous les niveaux (local, régional, national et européen). Les acteurs doivent alors répondre à une ou plusieurs priorités horizontales d'Erasmus + et aux priorités sectorielles de la jeunesse.

EXEMPLES

- Partenariats pour encourager la participation active des jeunes dans les politiques sportives ;
- Échanges entre professionnels travaillant dans les domaines de la jeunesse et du sport ;
- Mise en place de partenariats pour mettre en œuvre des pratiques innovantes centrées sur les jeunes et transposables dans le domaine du sport ;
- Les organisations sportives et les acteurs de la jeunesse dans le sport peuvent bénéficier d'une reconnaissance accrue du travail de jeunesse ;
- Partenariats utilisant le sport comme moyen de promouvoir l'esprit d'initiative et l'entrepreneuriat social des jeunes.

Priorités spécifiques à la jeunesse

- Promouvoir la citoyenneté active, le sens de l'initiative des jeunes et l'esprit d'entreprise des jeunes, y compris l'esprit d'entreprise sociale ;
- Accroître la qualité, l'innovation et la reconnaissance du travail de jeunesse ;
- Renforcer l'employabilité des jeunes ;
- Renforcer les liens entre la politique, la recherche et la pratique.

Focus sur le volet action KA2 : Projets de coopération

Les conditions sont similaires à Erasmus + Volet Sport.

Il faut postuler auprès de l'Agence Erasmus+ France.

Note importante : Les ONG européennes peuvent postuler via la European Education and Culture Executive Agency (EACEA) via le Funding & Tender Opportunities Portal (FTOP).

EXEMPLES

Rug-be Inclusive

- Porteur : Drop de béton
- Durée: de septembre 2022 à novembre 2023.
- Participants: Ligue Belge Francophone (Belgique)
- Subvention : 60 000 euros
- L'objectif : promouvoir les valeurs du rugby et de renforcer l'inclusion des jeunes âgés de 6 à 18 ans en situation de handicap mental, psychique et/ou présentant des troubles du comportement dans les structures de rugby. Ces jeunes sont accueillis au sein d'établissements médico-sociaux (IME, ITEP, etc.).
- Les actions réalisées : Pour atteindre ces objectifs, un livret pédagogique a été créé pour soutenir les clubs et encadrants dans l'accueil et l'intégration des jeunes en situation de handicap mental, psychique ou avec des troubles du comportement. Ce livret propose des contenus adaptés, incluant des informations sur les pathologies, des conseils pratiques, des exercices spécifiques, un lexique et des outils d'évaluation. Des sessions d'observation ont permis d'analyser les méthodologies des partenaires et d'adapter les outils aux besoins des publics ciblés. Enfin, des ressources éducatives pratiques ont été produites et diffusées pour sensibiliser les encadrants et promouvoir une approche inclusive dans les structures de rugby.

Protéger les jeunes athlètes des violences sexuelles dans les sports de glace

- Leader : Fédération française des sports de glace
- Nature du projet : Partnerships for cooperation and exchanges of practices
- Pays participants : France, Suisse, Hongrie, Pays Bas
- Subvention : 250.509,00 euros
- Durée du projet : du 01-03-2022 au 31-12-2024
- L'objectif principal : Selon le ministère des Sports, 48 fédérations sont touchées par des violences sexuelles, avec 72 % des accusés étant des éducateurs. Les victimes sont principalement des mineurs. Le sport expose les jeunes à des risques élevés en raison des relations de pouvoir et des contacts physiques. Il est crucial que le mouvement sportif renforce les mesures préventives et crée un environnement protecteur, notamment dans les sports de glace, qui présentent des risques spécifiques en raison de leur jeune public et des disciplines impliquées.
- Implications et réalisations : Le projet vise à fournir aux jeunes athlètes, aux encadrants et aux responsables des sports de glace les connaissances et outils nécessaires pour se protéger des violences sexuelles. Il ciblera principalement les athlètes de la glace dans des disciplines officielles telles que le patinage artistique, la danse sur glace, le patinage synchronisé, le patinage de vitesse sur piste longue et courte. Les activités prioriseront les athlètes juniors à seniors, tout en mettant également en œuvre des actions de prévention pour les participants de moins de 13 ans, en raison de leur exposition aux risques.

**CONTACTS ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES**

Autorité responsable du programme : l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA) : EACEA-SPORT@ec.europa.eu

Point national d'information : Erasmus + Jeunesse et sport. Titouan Martin Barré : titouan.martin-barre@service-civique.gouv.fr ou erasmusplus-sportfrance@service-civique.gouv.fr

Ressources utiles :

[Consulter la base de projets Erasmus+](#)

[Guide Erasmus page 248](#)

Pour accéder aux ressources et guides détaillés sur le programme, veuillez consulter l'espace dédié : [Espace Ressources Erasmus+ Jeunesse](#)

Projets Pilotes et Actions Préparatoires

Les Projets Pilotes (PP) et les Actions Préparatoires (PA) sont des outils de l'UE pour tester et introduire de nouvelles initiatives qui pourraient devenir des activités et programmes permanents de l'UE. Les priorités spécifiques des PPPAs dans le domaine du sport changent chaque année, une certaine forme de continuité peut être observée au fil des ans et les priorités restent conformes à celles de l'UE. La lutte contre le dopage dans le sport, les programmes de sport de masse et l'innovation en matière d'infrastructures en sont des exemples.

Objectif du projet pilote de 2024 : le soutien par le sport des jeunes réfugiés afin de favoriser leur intégration.

CRITÈRES ÉLIGIBILITÉ

Types d'organisations éligibles : Organisations non gouvernementales, Institutions publiques, Organisations internationales, Universités, Entreprises privées, Travailleurs indépendants.

Activités éligibles

- Identification des bonnes pratiques
- Conception d'activités/programmes sportifs
- Préparation et formation du personnel sportif

Pays éligibles

États Membres de l'UE : Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, République Tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET STRUCTURE DU PROJET

Projet Pilote (PP) :

- Initiative expérimentale
- Tester la faisabilité et l'utilité d'une action
- Durée maximale de 2 ans

Action Préparatoire (PA) :

- Succède généralement à un projet pilote réussi
- Prépare de nouvelles actions comme des politiques, législations, programmes de l'UE
- Durée maximale de 3 ans

BUDGETS ET FINANCEMENTS

Total annuel : 140 millions euros

- Projets Pilotes (PP) : 40 millions euros
- Actions Préparatoires (PA) : 100 millions euros

Budget des projets pilotes et actions préparatoires – soutien au sport – actions sportives d'urgence pour la jeunesse : 1.92 millions euros

Cofinancement : 80 % des coûts éligibles

Budget par action :

- Actions Préparatoires : 200 000 - 400 000 euros
- Projets Pilotes : Environ 1,4 million euros

Agence responsable : Centralisé : Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA) via le portail F&T

EXEMPLES

" Water Wardens by Rowing "

- Porteur du projet : La Fédération Française d'Aviron en collaboration avec World Rowing
- Subvention : 271.764,00 euros
- Objectifs du projet : Eveiller les consciences et rendre chaque acteur de l'écosystème aviron responsable, préserver le milieu aquatique support de la pratique de l'aviron, observer l'évolution de la pratique en lien avec les aléas climatiques
- Réalisations et actions menées :
 - Création d'outils pédagogiques : Kit Avi'Nature
 - Expositions déchets plastiques et alimentation durable
 - Application d'observatoire des conditions climatiques Water Wardens By Rowing

SPORTOUT

- Nom de l'appel à projet : Action Préparatoire - Programmes de sport de base et innovation des infrastructures
- Date d'ouverture de l'appel à projet: 4 mai 2021
- Date Limite de l'appel à projet : 16 juin 2021
- Pays : Allemagne (DE)
- Bénéficiaire : DEUTSCHER OLYMPISCHER SPORTBUND (DOSB)
- Subvention maximale de l'UE accordée : 383.060,00 euros
- Objectif du projet : De mai 2022 à avril 2024, le projet SPORTOUTa aidé les clubs sportifs à innover dans le développement de programmes de sport en plein air axés sur la santé, renforçant ainsi leur attractivité. Les clubs ont développé des activités sportives respectueuses de la nature, améliorant la santé et la sensibilisation à l'environnement.



#BeActive Awards



Objectifs du fonds

- Promouvoir l'activité physique et récompenser les initiatives exemplaires en Europe.

Ce prix est une initiative de la **Commission européenne en lien avec la Semaine Européenne du Sport.**

CATÉGORIES DE PRIX

#BeActive Education Award: Encourage l'activité physique des enfants en dehors des heures de sport scolaire.

#BeActive Workplace Award: Récompense les activités exemplaires au sein des entreprises encourageant les employés à être actifs.

#BeActive Local Hero Award: Honore les réalisations individuelles motivant les autres à être actifs.

#BeActive Across Generations Award: Prix qui valorise l'importance du sport à travers différentes générations.

RÉCOMPENSES

Les récompenses sont les mêmes pour l'ensemble des prix :

- Gagnants : 10 000 euros
- Finalistes (2e et 3e places) : 2 500 euros chacun

IMPACT ET IMPORTANCE POUR LES ACTEURS DU SPORT

Bénéfices :

- Promotion d'un mode de vie sain et actif.
- Réduction de l'inactivité physique et des problèmes de santé associés.
- Renforcement des liens sociaux par le sport.

Public cible : Tous les citoyens européens, avec un accent particulier sur les enfants, les employés et les héros locaux.

EXEMPLES

Dans la catégorie "Education" en 2023 : Le Patronat Municipal de Serveis d'Atenció a les Persones de Martorell (Espagne) a remporté la première place avec son projet "Martorell Educa 360" qui s'attaque aux inégalités dans le système éducatif et promeut la réussite scolaire, l'équité et la cohésion sociale à travers l'activité physique.

Dans la catégorie #BeActive Workplace Award en 2023 : Le lauréat est Eversports (Autriche) pour son projet en faveur d'un mode de vie actif et de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et pour la création d'opportunités pour ses employés d'être actifs.

Dans la catégorie Local Héros : Le lauréat est Kalin Vasilev (Bulgarie), qui a réussi à inspirer et à guider des milliers de Bulgares vers un mode de vie plus sain et plus actif grâce à un projet basé à 100 % sur le bénévolat et la communauté.

Dans la catégorie Across Generations Award : Le premier prix a été décerné au Município de Vila Nova de Cerveira (Portugal) pour son projet visant à encourager et à motiver ses citoyens, en particulier les personnes âgées, à adopter un mode de vie sain.

Témoignage**DUSAN PJEVAC, CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT SPORT SANTÉ,
AZUR SPORT SANTÉ**

Azur Sport Santé (A2S) est le centre de ressources et d'expertise du sport-santé, soutenu et reconnu par l'Agence Régionale de Santé (ARS) PACA.

Notre mission est de promouvoir et de développer la pratique de l'activité physique comme un outil de santé tout au long de la vie. Pour y parvenir, nous proposons une variété d'actions et de projets s'adressant à toutes les catégories de population, à travers nos trois pôles : information, programme, accompagnement. A2S est également reconnue comme une association d'intérêt général et un organisme de formation agréé.

"Je bouge + au travail" est une démarche globale d'accompagnement au changement des habitudes d'activité physique en milieu professionnel. La démarche peut aller de la simple action de sensibilisation (conférence + atelier d'initiation) à un accompagnement plus complet comprenant un diagnostic du niveau d'activité physique des salariés, des freins et des leviers pour la mise en place d'activité physique, la co-construction d'un dispositif d'activité physique, la mise en relation avec des prestataires d'activité physique et le suivi et l'évaluation de l'action.

L'action s'adresse à toute organisation (entreprise, association, collectivité) souhaitant promouvoir ou mettre en œuvre des pratiques d'activité physique ou lutter contre la sédentarité au travail. Depuis 2018, nous avons accompagné plus de 25 entités et sensibilisé plus de 1 500 salariés.

En 2022, nous avons reçu le prix BeActive Workplace de la Commission Européenne pour la meilleure initiative de promotion de l'activité physique au travail. Cette récompense a permis de valoriser la démarche et de renforcer sa visibilité.



#BeInclusive Awards

Objectifs du fonds

- Reconnaître et célébrer les réalisations des organisations sportives travaillant avec les réfugiés, les personnes en situation de handicap, les minorités ethniques, les jeunes et autres groupes défavorisés.

Ce prix est une initiative de la **Commission européenne**.

CATÉGORIES DE PRIX

#BeInclusive – Breaking barriers : récompense les projets et les organisations qui donnent des exemples de bonnes pratiques pour surmonter les obstacles à la pratique du sport en renforçant les capacités des personnes défavorisées.

#BeInclusive - Be Equal : récompense les projets qui reconnaissent la valeur ajoutée d'une plus grande égalité des sexes dans le sport et mènent des actions visant à combler l'écart entre les hommes et les femmes en matière de participation sportive.

#BeInclusive – Sport for Peace : récompense les projets qui mettent l'accent sur la promotion de la paix et des valeurs européennes par le biais de l'activité physique.

RÉCOMPENSES

Les récompenses sont les mêmes pour l'ensemble des prix :

- Gagnants : 10 000 euros
- Finalistes (2e et 3e places) : 2 500 euros chacun

EXEMPLES

#BeInclusive – Sport for peace : Lauréat 2023 : Youth Line (Portugal). Le lauréat est un projet du Portugal, qui aide les victimes de la guerre à reconstruire leur vie dans le pays hôte grâce à des activités communautaires et sportives.

#BeInclusive - Be Equal : Le lauréat est le Kajak Klub Zlatorog de Slovénie, engagé à éliminer les barrières à la participation des filles dans le sport, à augmenter et à retenir les kayakistes féminines au sein d'une communauté amusante, sûre et adaptée aux filles.

#BeInclusive – Breaking barriers : Le lauréat est Free Movement Skateboarding (FMS) de Grèce, qui soutient le bien-être, l'autonomisation et la cohésion sociale des jeunes à travers le skate à Athènes.

Corps européen de Solidarité

Le Corps européen de solidarité (CES) permet aux jeunes de 18 à 30 ans (jusqu'à 35 ans pour l'aide humanitaire) de partir en volontariat en France ou dans un pays étranger.

Ils peuvent participer à des actions de solidarité concernant notamment les domaines suivants :

- Lutte contre les exclusions
- Éducation et formation
- Citoyenneté
- Accueil des réfugiés et migrants
- Protection de la nature
- Aide aux personnes en situation de handicap
- Santé, culture, sport
- Technologies numériques

Objectifs généraux

- Engager les jeunes, y compris ceux ayant moins d'opportunités, dans des activités de solidarité qui valident leurs compétences.
- Induire des changements sociétaux positifs et encourager la citoyenneté active.

Potentiels bénéfiques pour les organisations sportives :

- Participation à des activités de volontariat individuel et en équipe.
- Contribution à des projets sociaux sportifs.
- Mobiliser le volontariat autour d'actions de promotion des modes de vie actifs, insertion sociale, ou lutte contre le changement climatique.

Structure du programme et objectifs :

- Volet 1 : Le volontariat : Permet aux jeunes de participer à des initiatives au profit des personnes dans toute l'Europe.
- Volet 2 : Le projet de solidarité : Engager les jeunes dans des projets ayant pour but d'apporter des solutions à des problématiques locales
- Volet 3 : Le volontariat humanitaire : Répondre aux besoins des communautés en difficulté à travers des actions humanitaires.

Autres exemples concrets dans le domaine du sport :

- Les organisations sportives et les individus peuvent bénéficier de programmes de volontariat individuel et en équipe.
- Les organisations peuvent accueillir des jeunes volontaires pour acquérir une expérience pratique dans les projets sportifs qu'elles gèrent.
- Les volontaires peuvent participer à des activités sportives, découvrir le fonctionnement des organisations sportives et acquérir une expérience précieuse.
- Les organisations peuvent mobiliser des volontaires pour promouvoir un mode de vie sain et l'activité physique, ainsi que l'intégration, l'inclusion et la durabilité.
- Les organisations peuvent promouvoir les compétences clés des volontaires, telles que les compétences professionnelles, linguistiques, interculturelles et les valeurs civiques et sociales, ainsi que l'estime de soi, l'autonomisation, la participation active et l'engagement durable dans les activités de solidarité.
- Le programme actuel ne convient pas au recrutement et au financement d'un grand nombre de volontaires pour des événements sportifs majeurs.
- Le programme de financement devrait être considéré comme un instrument permettant de renforcer les initiatives et les activités existantes en fournissant des ressources humaines supplémentaires (volontaires) sur une période déterminée. Il peut également être utilisé comme un outil si les organisations travaillent avec des volontaires européens sur une base continue.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Pays éligibles

- États membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.
- Pays participants non membres de l'UE (Islande, Macédoine du Nord, Turquie, Liechtenstein, Norvège)
- Certains projets CES peuvent aussi avoir lieu dans les pays partenaires voisins de l'Union européenne (Albanie, Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Géorgie, Israël, Jordanie, Kosovo, Liban, Moldavie, Monténégro, Maroc, Palestine, Russie, Serbie, Syrie, Tunisie, Ukraine).

BUDGETS ET FINANCEMENTS

Budget total pour 2021-2027 : 1 milliard d'euros.

Sur l'année 2024, le budget s'élevait à 145 millions d'euros.

Durée du projet : Jusqu'à 36 mois et comprendre une ou plusieurs activités soutenues mises en œuvre de manière simultanée ou consécutives l'une à l'autre.

Autorités Responsables

- **Projets centralisés** :
 1. Équipes de volontariat dans les zones à haute priorité et projets de volontariat en aide humanitaire.
 2. Agence exécutive pour l'éducation et la culture européenne (EACEA) via F&T Portal.
- **Projets décentralisés** :
 - Projets de volontariat et projets de solidarité.
 - Agences nationales via le site web de l'Agence Nationale ou la plateforme Erasmus+ et Corps Européen de Solidarité.

EXEMPLES

JO uch'lympiques 2024 en milieu rural

- Coordinateur : M.J.C. le Rond Point
- Date : 31 juillet au 15 août 2024
- Description du projet : Ce projet visait à promouvoir le vivre-ensemble, l'engagement des jeunes et des modes de vie sains. Pendant une semaine, en parallèle des Jeux Olympiques, plusieurs activités ont été organisées : un battle international de breakdance, des concerts gratuits et ouverts à tous, des sensibilisations aux sports santé, des émissions radio, des sessions d'information jeunesse, des ateliers de street art et de breakdance
- Objectifs attendus : toucher un grand nombre de personnes dont des jeunes, des personnes éloignées des pratiques sportives ou celles qui n'ont pas l'occasion de partir en vacances, leur permettant ainsi de vivre l'esprit et les valeurs olympiques.

CONTACTS ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Autorité responsable du programme : l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA) : EACEA-SPORT@ec.europa.eu

Point national d'information : Point national d'information : Erasmus + Jeunesse et sport. @ : communication-europe@service-civique.gouv.fr

Ressources utiles :

Pour accéder aux ressources et guides détaillés sur le programme, veuillez consulter l'espace dédié : [Espace Ressources Erasmus+ Jeunesse](#)

2. Les **financements** européens

2.2 Cartographie des fonds européens mobilisables pour le sport

B. Politiques régionales et fonds structurels

Introduction

Les fonds structurels sont des fonds gérés par les autorités compétentes dans chaque État membre, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas directement gérés par la Commission européenne.

Les fonds structurels sont les instruments financiers de la politique de cohésion européenne. Le nom complet actuel (en 2024) est Fonds structurels et d'investissement européens, parfois aussi appelés Fonds ESI (FESI).

Leur dotation financière pour la période budgétaire 2021-2027 est de **392 milliards d'euros**, auxquels s'ajoutent des cofinancements nationaux, pour un total de **500 milliards d'euros**.

Ces moyens financiers sont gérés grâce à une coopération entre la Commission européenne, les États membres et les acteurs locaux, notamment régionaux. Ils permettent de réaliser l'objectif de réduction des disparités entre les différents espaces de l'Union, à l'échelle des États, des régions et des territoires locaux.

LES 5 OBJECTIFS DES FONDS STRUCTURELS

- 1 Une Europe plus compétitive et plus intelligente
- 2 Une Europe plus verte et à faible émission de carbone
- 3 Une Europe plus proche de ses citoyens
- 4 Une Europe plus sociale et plus inclusive
- 5 Une Europe plus connectée

FONDS STRUCTURELS ET D'INVESTISSEMENT EUROPÉENS

Développement régional	Dimension sociale	Développement rural	Dimension territoriale
Fond européen de développement régional (FEDER)	Fond social européen (FSE)	Fond européen agricole pour le développement rural (FEADER)	Coopération entre différents partenaires d'états membre de l'Union Européenne (INTERREG)

LES TYPES DE FESI

FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)

Le FEDER est l'un des principaux instruments financiers de la politique de cohésion de l'Union européenne. Il vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'UE en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.

Objectifs principaux :

- Soutenir l'innovation et la recherche
- Promouvoir l'agenda numérique
- Soutenir les petites et moyennes entreprises (PME)
- Encourager l'économie à faibles émissions de carbone

Rôle : Le FEDER finance des projets d'infrastructure, d'innovation et de développement local dans toutes les régions de l'UE, avec une attention particulière aux régions les moins développées. Le FEDER finance aussi le programme Interreg pour promouvoir la coopération transfrontalière

FSE+ (Fond Social Européen Plus)

Le FSE+ est le principal instrument de l'UE pour investir dans le capital humain. Il soutient l'emploi et promeut l'inclusion sociale.

Objectifs principaux :

- Promouvoir l'emploi et la mobilité professionnelle
- Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie
- Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Rôle : Le FSE+ finance des projets dans tous les États membres de l'UE, en se concentrant sur l'amélioration des opportunités d'emploi et d'éducation pour tous les citoyens européens.

FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)

Le FEADER est l'instrument de financement de la politique de développement rural de l'UE.

Objectifs principaux :

- Améliorer la compétitivité de l'agriculture
- Assurer la gestion durable des ressources naturelles
- Réaliser un développement territorial équilibré des économies et des communautés rurales

Rôle : Le FEADER soutient une variété de projets, allant de la modernisation des exploitations agricoles à la protection de l'environnement dans les zones rurales.

À noter : Par le passé, des projets portés par les acteurs du domaine sportif ont pu également s'inscrire dans le programme LEADER. Ce programme est par ailleurs un programme transversal de financement de projets de développement local, dans une logique ascendante (bottom-up), qui s'inscrit dans le cadre du FEDER et du FSE.

Fonds européen de développement régional (FEDER)

Le Fonds européen de développement régional (FEDER) est l'un des principaux instruments de la politique de cohésion de l'Union. Il a été créé en 1975 avec l'objectif de contribuer à atténuer les disparités entre les niveaux de développement des régions européennes et à améliorer les conditions de vie dans les régions les moins favorisées.

Objectifs généraux

- Encourager l'efficacité énergétique et la baisse des émissions de gaz à effet de serre
- Favoriser l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophes
- Améliorer l'accès à une éducation, une formation et un apprentissage inclusifs et de qualité
- Valoriser la culture et le tourisme durable
- Soutenir les investissements dans les infrastructures
- Exploiter les avantages de la numérisation

Objectifs spécifiques pouvant être appliqués au sport

- Améliorer l'accès aux services sociaux, éducatifs, culturels et récréatifs, y compris le sport
- Prendre en compte les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, des enfants et des personnes âgées
- Améliorer l'accès aux infrastructures sportives pour promouvoir la santé, le bien-être et l'inclusion sociale
- Rénovation énergétique des infrastructures sportives et favoriser l'insertion sociale des communautés marginalisées et des publics vulnérables.
- Utiliser le sport pour le développement régional et local, notamment dans les zones défavorisées

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Types d'organisations éligibles : Entreprises, associations, autorités locales et régionales, universités et centres de recherche, centres de formation, de très nombreuses entités sont éligibles au FEDER. Cependant, chaque autorité de gestion est libre de définir l'éligibilité à certaines actions.

Pays éligibles : Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Suède, Allemagne.

BUDGETS ET FINANCEMENTS

Les fonds structurels sont gérés et implémentés par des autorités nationales ou régionales, similaires aux structures du Fonds Social Européen (FSE) et du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Ces autorités sont responsables de la publication des appels à projets, de la sélection des candidats et de la distribution des fonds. La gestion est décentralisée, ce qui signifie que chaque État membre de l'UE, en fonction de sa taille, peut désigner une ou plusieurs autorités de gestion au niveau national ou régional. Pour identifier l'autorité de gestion pertinente dans votre pays, il est recommandé de consulter les sources officielles ou les portails d'information nationaux dédiés au programme du FEDER.

Exemple : En France, le plus souvent les autorités de gestion sont les Conseils Régionaux avec des Points d'informations dédiés aux FEDER-FSE-INTERREG.

Montant total : Plus de 9 milliards d'euros en France pour la période 2021-2027

Types de financement : Co-financements

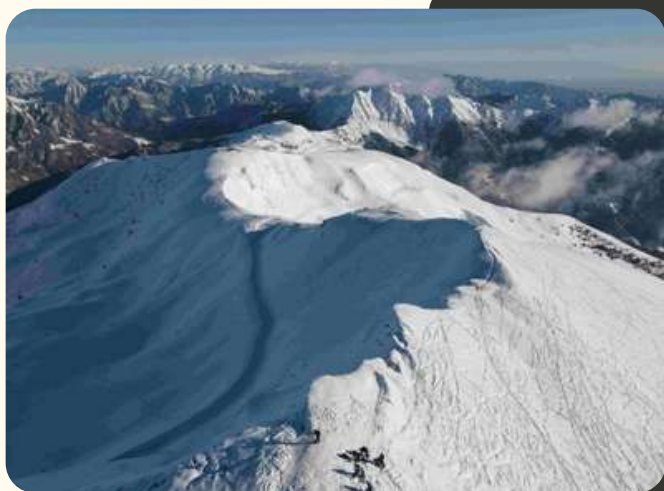
- Régions les plus développées : taux de financements pouvant aller jusqu'à 50 %
- Régions en transition : taux de financements pouvant aller jusqu'à 70 %
- Régions les moins développées : taux de financements pouvant aller jusqu'à 85 %

EXEMPLES

Transtat - Transitions vers un tourisme de ski durable dans les Alpes de demain

- Programme : Programme opérationnel FEDER-FSE Franche-Comté et Jura 2014-2020
- Coordinateur du projet : INRAE - Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (France)
- Durée : 2022-2025
- Subvention : 2 223 167 euros dont 1 593 318 euros du FEDER
- Objectifs et implications : Le projet TranStat vise à faciliter l'adoption de processus de transition co-construits dans les stations de montagne, entendues comme stations de ski et leur territoire. Basé sur une approche participative et inclusive, TranStat vise à élaborer des scénarios et des solutions co-construites capables de répondre aux défis identifiés dans les stations. Le défi consiste à promouvoir de nouveaux modèles de développement économique, social et environnemental afin de soutenir un avenir vivant dans les zones de montagne alpines, dans une perspective de durabilité.

TranStat abordera cette question globale par la création d'un réseau physique et numérique de stations en transition afin de partager les connaissances et les expériences sur l'avenir.

**Un espace intergénérationnel à Pré-en-Pail-Saint-Samson**

- Coordinateur du projet : Département de la Mayenne
- Durée : début 2022
- Subvention du FEDER : non connue
- Investissement total : 5 000 000 EUR
- Descriptions du projet : Cet ancien camping a été reconverti en un espace intergénérationnel qui propose de nombreuses activités sportives grâce au soutien de la commune, du département, de l'Agence nationale du sport et du FEDER. Dans la lignée des objectifs de transition verte à l'échelle européenne, ce nouvel espace a été conçu pour préserver la nature en centre-ville tout en favorisant la pratique sportive et la cohésion sociale grâce à des lieux de rassemblement et de festivités. La commune s'est ainsi dotée de terrains de football, de basketball et de tennis, de tables de ping-pong, d'un pumptrack, d'un parcours de santé et d'un boudodrome. Des aires de jeux, des jardins partagés ou encore des espaces de détente viennent compléter ces installations.

CONTACTS ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Autorité responsable du programme : Les autorités régionales et nationales (Conseil Régional)

Point national d'information : Agence nationale de la cohésion des territoires (europe@anct.gouv.fr)

Ressources utiles : Fiches programmes régionaux et nationaux FEDER et FSE+ : [ici](#)

Interreg

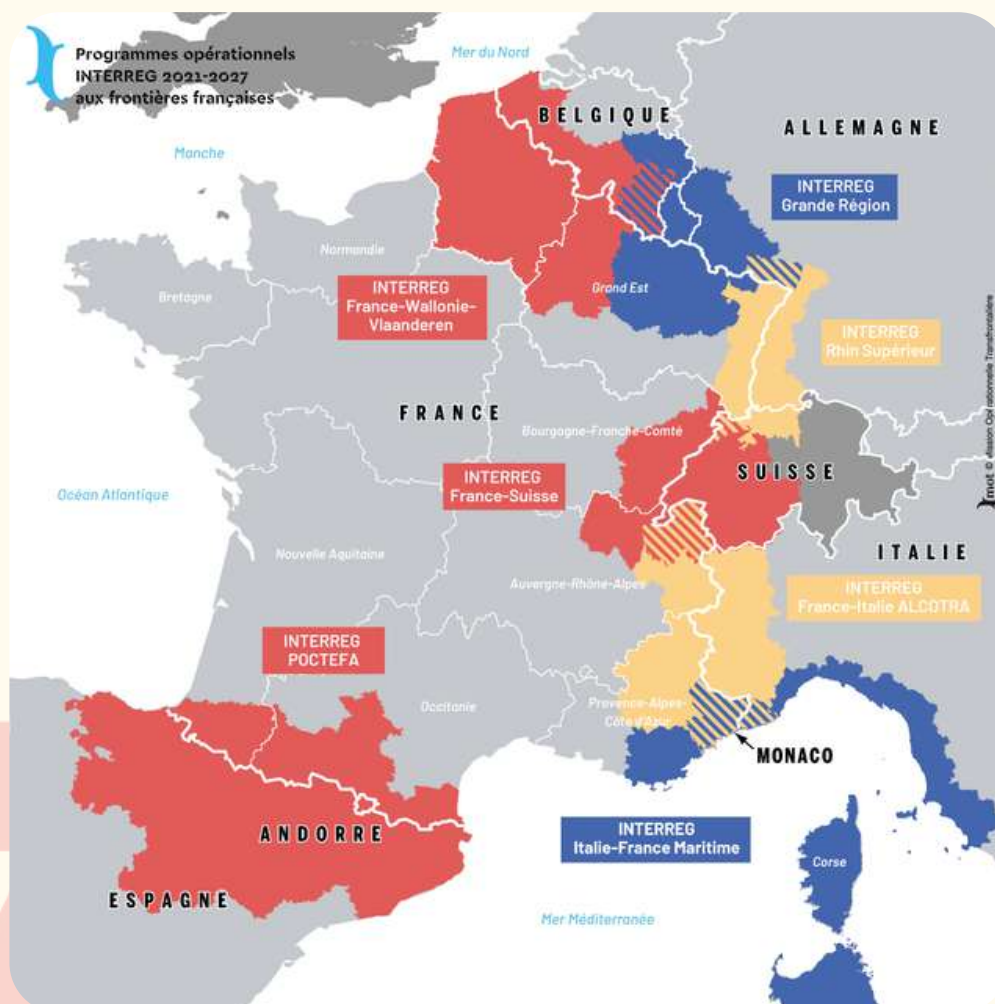
Le programme Interreg est un outil de la Politique de Cohésion de l'Union européenne financé par le FEDER. Ce programme est conçu pour promouvoir la coopération transfrontalière. Son objectif général est de stimuler la coopération entre les régions européennes afin de relever ensemble des défis communs et de trouver des solutions dans les domaines de la santé, de l'environnement, de la recherche, de l'éducation, des transports, de l'énergie durable, du numérique, de la mobilité ou encore des droits sociaux etc.

Le secteur du sport peut bénéficier des objectifs du programme Interreg en mettant en avant sa contribution potentielle aux objectifs généraux de la politique d'une Europe plus verte en abordant la durabilité et l'accessibilité des infrastructures sportives ou la mobilité urbaine durable.

Objectifs spécifiques auxquels le sport peut répondre :

- Une Europe plus sociale et inclusive en utilisant le sport comme outil pour renforcer la cohésion sociale et soutenir l'inclusion sociale dans les régions frontalières.
- Une Europe plus proche des citoyens en encourageant les contacts entre les personnes grâce à des échanges entre les clubs sportifs.
- Une Europe plus verte en adressant les sujets de durabilité et d'accessibilité des infrastructures sportives ou des schémas mobilités.

PROGRAMME OPÉRATIONNELS INTERREG 2021-2027 AUX FRONTIÈRES FRANÇAISES



Source : L'Europe s'engage en France

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Types d'organisations éligibles : ONG, Organisations privées, Entreprises Institutions publiques et Universités

BUDGETS ET FINANCEMENTS

Budget total pour la période 2021-2027 : 8 milliards d'euros, répartis comme suit :

- Coopération transfrontalière (INTERREG A) : 72,2 %
- Coopération entre les régions ultrapériphériques (INTERREG D) : 3,5 %
- Coopération interrégionale (INTERREG C) : 6,1 %
- Coopération transnationale (INTERREG B) : 18,2 %

Autorité de gestion : Décentralisé, via les autorités de gestion (points de contact par pays) et le système en ligne Interreg Europe (iOLF).

EXEMPLES

SPORT@ALTITUDE

- Pays : France, Suisse
- Partenaire principal : Institut de Formation et de Recherche en Médecine de Montagne (IFREMMONT) (France) et
- Centre médical de Cressy (suisse).
- Financement : 189 000 euros
- Période : Du 01/09/2016 au 31/08/2019
- Objectifs : Le projet vise à développer un réseau de proximité spécialisé dans les pathologies des sports de montagne et d'altitude. L'objectif est de mutualiser les compétences des acteurs pour développer des actions thérapeutiques et préventives, en particulier pour les pathologies de montagne et les pathologies générales courantes comme l'obésité. Le projet prévoit également la création d'une plate-forme de téléconsultation de médecine de montagne pour offrir de nouvelles prestations au grand public sportif.
- Actions réalisées : Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions concrètes sont mises en œuvre. Cela inclut la mutualisation des compétences des acteurs pour développer des actions thérapeutiques et préventives. Une plate-forme de téléconsultation de médecine de montagne est proposée, offrant des prestations telles qu'un programme d'entraînement pour les sports de montagne. Des actions de communication et une conférence sont également envisagées pour accroître la prévention médicale en montagne

Trans-Sport

- Région : Haute-Savoie, Aoste
- Porteurs de projets : le Syndicat Mixte Côte d'Opale (SMCO), le Groupement Européen des Coopérations Territoriales (GECT), la Province Flandre Occidentale (West-Vlaanderen), le Conseil Général du Nord et le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Nord (CAUE)
- Financement : Montant global du projet : 600 558 euros Part financé par le FEDER : 308 880 euros
- Période : 2012-2015
- Fonds Structurels : INTERREG IVA
- Objectifs : Il s'agit d'un projet franco-belge mené entre la France et la Belgique pour favoriser une pratique sportive au-delà de la frontière.
- Réalisations : Il a abouti à la création d'un outil cartographique transfrontalier des équipements sportifs.

CONTACTS ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Autorité responsable du programme : Direction générale de la politique régionale et des affaires urbaines (DG REGIO) de la Commission européenne

Point national d'information : Varie en fonction des régions [ici](#)

Ressources utiles : Fiches pratiques : [ici](#)

Fonds social européen (FSE+)

Le Fonds Social Européen Plus (FSE+) vise à réduire les inégalités sociales et à promouvoir l'emploi et l'inclusion à travers l'Union Européenne.

Les cinq priorités générales

- Emploi et mobilité de la main-d'œuvre : Promouvoir l'emploi, améliorer les compétences et favoriser la mobilité professionnelle.
- Éducation et compétences : Améliorer la qualité de l'éducation et de la formation, et l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie.
- Inclusion sociale : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la discrimination, en particulier pour les groupes les plus vulnérables.
- Éradication de la pauvreté : Réduire la pauvreté et améliorer l'accès aux services de base.
- Innovation sociale : Encourager le développement de nouvelles approches et solutions pour relever les défis sociaux.

A savoir : le sport est explicitement mentionné dans la base juridique établissant le FSE+.

"Le soutien du FSE+ devrait être utilisé pour promouvoir l'égalité d'accès pour tous, en particulier pour les groupes défavorisés, à une éducation et une formation de qualité, non ségréguées et inclusives, dès l'éducation et l'accueil de la petite enfance, tout en accordant une attention particulière aux enfants issus d'un milieu socio-économique défavorisé (...), par le biais de l'éducation et de la formation des adultes, y compris par le biais d'activités sportives et culturelles."

Pour les organisations du sport cela peut passer par :

- L'utilisation du sport comme un moyen de favoriser l'intégration et l'inclusion sociale des publics vulnérables.
- L'application du sport pour offrir une éducation de qualité et réintégrer les personnes dans le marché du travail.
- L'enseignement de compétences utiles aux jeunes pour leur entrée sur le marché du travail via des projets sportifs.
- La promotion de l'égalité des sexes et l'équilibre entre les sexes dans et par le sport.

Groupes cibles : Jeunes, personnes défavorisées, chômeurs de longue durée, personnes en situation de handicap etc.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Types d'organisations éligibles : ONG, entreprises, institutions publiques, universités

Critères géographiques : Ouvert aux États membres ou un pays ou territoire d'outre-mer relevant de cet État Membre.

BUDGETS ET FINANCEMENTS

Montant du fonds pour la période 2021-2027 : 6,7 milliards d'euros pour la France.

Certaines exigences minimales pour l'allocation des ressources de gestion partagée du FSE+ par les États membres :

- 25 % pour favoriser l'inclusion sociale
- 3 % pour soutenir les personnes les plus démunies
- 5 % pour lutter contre la pauvreté des enfants
- 12,5 % pour soutenir l'emploi des jeunes, l'enseignement et la formation professionnels, en particulier l'apprentissage, et la transition de l'école au travail

Types de financement : Cofinancement avec des taux variant selon le niveau de développement régional.

Gestion

- Les fonds sont gérés par les Conseils régionaux (35%) et par l'État (65%).
- Le volet "Emploi et innovation sociale" (EaSI) du Fonds social européen plus (FSE+) est géré par la DG Emploi

EXEMPLES

Promotion, accompagnement et développement du dispositif apprentissage dans le football (Grand Est)

- Participants : La Ligue du Grand Est de Football (LGEF) et l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F)
- Durée : du 01/09/2022 au 31/08/2024
- Subvention : 347.151 euros.
- Description et actions menées : Formations et habilitations des tuteurs ; Formations des employeurs d'apprentis ; Journées découvertes des métiers du Sport, de l'animation et des loisirs ; Ateliers droits et devoirs des apprentis ; Suivi des apprentis dans les clubs (visites d'installation et visites de professionnalisation)

CONTACTS ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Autorité responsable du programme : Les autorités régionales et nationales (Conseil Régional et DREETS)

Point de contact pour vos projets : Agence nationale de la cohésion des territoires (europe@anct.gouv.fr)

Ressources utiles :

- Fiches programmes régionaux et nationaux FEDER et FSE+ : [ici](#)
- Vous pouvez contacter l'équipe EaSI de la DG Emploi, affaires sociales et inclusion de la Commission européenne par courriel à l'adresse suivante : EMPL-EaSI@ec.europa.eu



Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

Le FEADER vise à améliorer la compétitivité de l'agriculture, encourager la gestion durable des ressources naturelles et l'action climatique, et atteindre un développement territorial équilibré des économies et des communautés rurales.

Les priorités du fonds

- Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation en agriculture et dans les zones rurales.
 - Améliorer la viabilité, promouvoir l'innovation et la durabilité.
 - Organiser la chaîne alimentaire et gérer les risques.
 - Promouvoir l'efficacité des ressources et la transition vers une économie à faible émission de carbone et résiliente au climat.
 - Restaurer, préserver et améliorer les écosystèmes.
- Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Pays éligibles : États membres de l'UE : Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Types d'organisations éligibles : organismes publics et privés ou organisations de la société civile

Autorités responsables :

- Centralisée : Direction générale de l'agriculture et du développement rural (DG AGRI) - seulement 8 % du budget.
- Décentralisée : Principalement administré par les autorités de gestion aux niveaux national et régional par le biais du programme de développement rural.

BUDGETS ET FINANCEMENTS

Budget du FEADER en France de 2023-2027 : 14 milliards d'euros

Types de financement : Le FEADER suit le principe du cofinancement. Cela signifie que les projets bénéficiaires du financement du FEADER doivent également recevoir un financement provenant d'autres sources, souvent nationales ou régionales. Le taux de cofinancement peut varier en fonction du niveau de développement économique de la région concernée. Les régions moins développées peuvent recevoir un taux de cofinancement plus élevé.

EXEMPLES

Transformation d'une ancienne voie ferrée en sentier de randonnée pour permettre aux randonneurs de découvrir la région du Haut-de France-Région

- Pays d'origine : France (Région Hauts-de-France)
- Chef de file : Région des Hauts de France
- Budget de l'UE : 499 230
- Objectifs : Régénérer une zone rurale et périphérique de 22 kilomètres de voie verte dans le département de la Somme en Haut-de-France de Longpré-les-Corps-Saints à Oisemont en développant une infrastructure sportive pour la randonnée.

2. Les **financements** européens

2.2 Cartographie des fonds européens mobilisables pour le sport

C. Autres programmes centralisés

Programme Citoyenneté, égalité, droits et valeurs (CERV)

Son objectif primordial est de protéger et de promouvoir les droits et les valeurs consacrés par les traités, la charte et les conventions internationales applicables en matière de droits de l'homme.

Le programme comporte quatre objectifs spécifiques

- **Volet 1 : Égalité, Droits et Égalité des genres**
 1. **Promouvoir les droits, lutter contre la discrimination et l'égalité des sexes.**
 2. **Avancer l'intégration des questions d'égalité des sexes et de lutte contre la discrimination.**
- **Volet 2 : Engagement et Participation des citoyens**
 1. **Encourager l'engagement et la participation à la vie démocratique de l'Union.**
 2. **Sensibiliser à l'histoire européenne commune.**
- **Volet 3 : Daphné : Lutter contre la violence, y compris les violences sexistes et envers les enfants.**
- **Volet 4 : Valeurs de l'Union : Protéger et promouvoir les valeurs de l'Union.**

Exemples concrets de projets dans le champs du sport qui peuvent être montés :

- Concevoir des activités (par exemple, sensibilisation, formation, matériel) dans lesquelles le sport peut contribuer à lutter contre la violence, renforcer, promouvoir et développer l'égalité des genres, les droits de l'enfant, les droits des personnes handicapées et protéger toutes les victimes directes et indirectes de la violence dans l'UE
- Encourager l'apprentissage mutuel et l'échange de bonnes pratiques pour accroître les connaissances et la compréhension commune entre les parties prenantes
- Promouvoir les activités de bénévolat sportif dans un cadre d'engagement civique
- Créer des projets de jumelage de villes incluant des échanges sportifs, des festivals sportifs internationaux ou des activités similaires.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Types d'organisations éligibles :

- Organisations de la société civile à but non lucratif (associations, ONG, etc.)
- Établissements scolaires, centres de formation, universités et organismes de recherche
- Collectivités publiques (locales et régionales, etc.)

Pays éligibles : Les États Membres de l'UE ainsi que la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, le Monténégro, la Serbie et l'Ukraine.

Types de projets éligibles

- Production d'études et d'analyses
- Formation et formation de formateurs
- Activités d'apprentissage mutuel et échange de bonnes pratiques
- Activités de sensibilisation, d'information et de diffusion
- Développement et diffusion d'outils
- Campagnes, séminaires, débats, conférences, ateliers
- Jumelages et réseaux de villes...

BUDGETS ET FINANCEMENTS

Budget total pour 2021-2027 : 1,55 milliards d'euros.

A savoir : Les fonds alloués varient considérablement en fonction du projet, allant de 30 000 euros à 4 millions d'euros conformément à l'appel spécifique.

EXEMPLES

Sport is Genderless (SIG)

- Objectif : Promouvoir l'égalité des genres dans le sport en développant un programme de sport pour les écoles, une formation en ligne pour les professionnels et des ateliers pour les parents.
- Budget total : 151 999,92 euros
- Contribution de l'UE : 136 799,93 euros
- Durée : 1er novembre 2022 au 31 octobre 2024
- Coordonné par : Município de Lousada (Portugal)
- Partenaires: Município de Águeda (Portugal)
- Type de projet : CERV Project Grants
- Programme : Citizens, Equality, Rights and Values Programme (CERV)
- Activités prévues :
 - Mise en place de cours de sport hebdomadaires et de journées sportives mensuelles dans les écoles primaires.
 - Développement de formations en ligne pour les professionnels travaillant avec les enfants (enseignants, entraîneurs, etc.).
 - Organisation d'ateliers mensuels pour les parents afin de les sensibiliser à l'égalité des genres dans le sport.

CONTACT ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Autorité responsable du programme : Direction générale de la justice et des consommateurs (DG JUST) et Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA).

Point national d'information : **CERV** : point de contact national. Christine Maretheu Maretheu@cidem.org

Ressources utiles : [Page dédiée au programme sur le site de la Commission européenne](#)

Programme d'action pour l'environnement et le climat (LIFE)

Le programme LIFE, créé en 1992, est un instrument financier de l'Union européenne dédié à l'environnement et à l'action pour le climat. Il vise à répondre aux défis liés au changement climatique, à la dégradation de l'environnement et à la perte de biodiversité.

Les 3 objectifs du programme

- Mettre au point, démontrer et promouvoir des techniques, des méthodes et des approches innovantes pour atteindre les objectifs de l'Union en matière d'environnement.
- Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et au contrôle de l'application de la législation et de la politique de l'Union dans le domaine de l'environnement.
- Catalyser le déploiement à grande échelle de solutions techniques ou stratégiques efficaces pour mettre en œuvre la législation et la politique de l'Union en matière d'environnement.

Exemples de pratiques dans le sport qui pourraient bénéficier de ces fonds

- Les organisations sportives peuvent aider à améliorer la qualité de l'air, réduire la pollution plastique dans l'eau, protéger l'environnement naturel et promouvoir des comportements respectueux de l'environnement.
- Les financements peuvent être utilisés pour améliorer la gestion des déchets, développer des solutions énergétiques efficaces pour les infrastructures sportives, et créer des équipements sportifs plus respectueux de l'environnement (exemple travail sur les pelouses artificielles).
- Les projets peuvent également permettre de travailler sur la transition énergétique et la durabilité des événements (ex : système de gestion des déchets, comportements des fans et participants, management environnemental...)

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Qui peut postuler

- **États membres de l'UE** : Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.
- **Pays tiers associés au programme LIFE** : Pays en voie d'adhésion à l'UE, pays candidats et candidats potentiels (Moldavie, Macédoine du nord, Ukraine) et les pays de l'AELE qui font partie de l'Espace économique européen (EEE) : Islande, Liechtenstein, Norvège.

Types d'organisations éligibles

ONG, organisations internationales, entreprises privées, institutions publiques, universités.

Types de projets

- Projets d'actions standards (SAP) : La majorité des projets financés, avec un budget moyen de 3 à 5 millions d'euros.
- Projets intégrés (SIP) ou stratégiques pour la nature (SNAP) : Projets à grande échelle
- Projets d'assistance technique : Financement pour la préparation d'un SIP ou SNAP.

Conditions particulières

- Partenariats encouragés, notamment avec des experts techniques ou scientifiques.
- La transnationalité n'est pas obligatoire mais valorisée si elle apporte une plus-value.
- Subventions de fonctionnement (ONG) nécessitant une présence dans au moins 3 pays éligibles.
- La structure demandeuse doit exister depuis au moins 3 mois, et pouvoir absorber la subvention

BUDGETS ET FINANCEMENTS

Montant total du fonds : Pour cette année 2024, doté d'un budget ambitieux de 5,4 milliards d'euros répartis en différents sous programmes.

4 sous-programmes

- Nature et biodiversité : Doté de 2,14 milliards d'euros.
- Économie circulaire et qualité de vie : Doté de 1,34 milliard d'euros.
- Atténuation du changement climatique et adaptation Doté de 947 millions d'euros.
- Transition énergétique propre : Doté de 997 millions d'euros.

Types de financement : Subventions directes et co-financements (entre 60 et 75% de taux de co-financement maximum en fonction du projet)

Durée de financement : En moyenne entre 3 et 5 ans (à durée maximale entre 10 et 14 ans)

EXEMPLES

LIFETACKLE - "Faire équipe pour un coup de pied conscient pour l'héritage de l'environnement" (Programme LIFE 2014-2021).

- 🔗 Description : Projet européen impliquant des associations nationales de football, des clubs, des gestionnaires de stades et des supporters dans plusieurs pays européens pour la collecte et le recyclage des déchets, la promotion des transports durables, et la réduction de la consommation d'eau et d'énergie.
- 🔗 Coordinateur du projet : Scuola Superiore di Studi Universitari e di Perfezionamento Sant'Anna (IT)
- 🔗 Partenaires : Diverses associations de football et municipalités
- 🔗 Durée : 2018-2022
- 🔗 Subvention : euros 1.167.266

CONTACTS ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Autorité responsable du programme : European Climate, Infrastructure and Environment Executive Agency (CINEA)

Point national d'information : Points de Contact Nationaux (PCN) : Les PCN sont chargés de conduire des actions d'information sur le programme, de conseiller et d'assister les porteurs de projets français candidats à LIFE. Ils sont joignables à l'adresse : lifepiusfrance@developpement-durable.gouv.fr

Ressources utiles :

[Site du programme LIFE de CINEA](#)

[Base de données des projets financés par le programme LIFE](#)

Horizon Europe

Horizon Europe est le programme de financement européen dédié à la recherche et à l'innovation pour la période 2021-2027.

Objectifs généraux

- Promouvoir la coopération et l'échange de connaissances tout en renforçant l'impact de la recherche et de l'innovation (R&I) pour relever les défis mondiaux et soutenir la mise en œuvre des politiques de l'UE.
- Avoir un impact scientifique, technologique, économique et sociétal à travers les investissements de l'Union en R&I.

Objectifs spécifiques

- Renforcer les bases scientifiques et technologiques de l'Union
- Stimuler sa compétitivité, y compris celle de son industrie
- Concrétiser les priorités politiques stratégiques de l'Union
- Contribuer à répondre aux problématiques mondiales, dont les objectifs de développement durable.

Le programme-cadre Horizon Europe est fondé sur trois piliers :

- La science d'excellence
- Les clusters : Santé, Culture, Sécurité civile
- L'Europe plus innovante

Opportunités pour le sport : Les contributions potentielles du secteur sportif sont particulièrement pertinentes dans les domaines suivants.

• Santé :

Promouvoir un mode de vie sain et actif à travers des initiatives sportives pour lutter contre les maladies et réduire la charge de la maladie.

Recherche innovante sur les bienfaits de l'activité physique pour la santé physique et mentale.

• Climat, énergie et mobilité :

Développer des solutions pour rendre les installations sportives plus durables et énergétiquement efficaces.

Utiliser les événements sportifs comme plateformes pour sensibiliser le public aux enjeux environnementaux et promouvoir des comportements respectueux de l'environnement.

• Culture, créativité et société inclusive :

Utiliser le sport comme outil d'inclusion sociale, en particulier pour les groupes marginalisés et les minorités.

Promouvoir la diversité et l'égalité dans et à travers le sport.

Autres exemples qui peuvent s'inscrire dans ce programme :

- Des solutions intersectorielles pour la transition climatique, un environnement propre et zéro pollution, une gouvernance innovante, l'observation environnementale et des solutions numériques en soutien au Green Deal.
- Des recherches innovantes sur la démocratie et la gouvernance, les transformations sociales et économiques, le patrimoine culturel européen et les industries créatives.
- La lutte contre les maladies, la promotion d'un mode de vie sain et la promotion d'environnements de vie et de travail sains.
- L'exploitation du potentiel des nouveaux outils, technologies et solutions numériques pour une société en meilleure santé.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Pays éligibles

- États Membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.
- Pays tiers associés au programme : Albanie, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Îles Féroé, Géorgie, Israël, Kosovo, le Royaume-Uni, Moldavie, Monténégro, Maroc, Macédoine du Nord, Serbie, Tunisie, Turquie, Ukraine, Islande et Norvège.

Types d'organisations éligibles :

- Entreprises
- Institutions publiques
- Universités
- ONG

BUDGETS ET FINANCEMENT

Budget total pour 2021-2027 : 95 milliards d'euros.

Pilier	Budget
Excellence scientifique	25 milliards d'euros
Problématiques mondiales et compétitivité européenne	53,3 milliards d'euros
Europe mondiale	13,6 milliards d'euros
Élargir la participation et renforcer l'espace européen de la recherche	3,4 milliards d'euros

EXEMPLES

SecUring sPORTs Education thRough innovative and inclusive Gender Equality Plans (SUPORTER)

- Durée du projet : 1 avril 2023 - 30 septembre 2025
- Budget total : 1 075 092,50 euros
- Contribution de l'UE : 1 075 092,50 euros
- Coordonné par : Fondation Européenne de la Science, France
- Objectifs : Le projet SUPORTER, financé par l'UE, vise à améliorer l'égalité entre les sexes au sein de l'Espace européen de la recherche (EER). Il se concentre sur l'élaboration de plans pour l'égalité entre les hommes et les femmes (GEP) qui soient intersectionnels, innovants, inclusifs et à impact élevé (4I-GEP), adaptés aux établissements d'enseignement supérieur sportif. Le projet aborde également explicitement la violence fondée sur le genre, y compris le harcèlement sexuel
- Lien : <https://cordis.europa.eu/project/id/101094529/fr>

CONTACT ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Autorité responsable du programme : DG Recherche et innovation de la Commission européenne

Point national d'information : Points de contact en France : [ici](#)

Ressources utiles : Présentation du programme : [ici](#)

Programme pour une Europe Numérique (DIGITAL EUROPE)

Le programme Europe Numérique est le programme de financement de l'UE visant à mettre la technologie numérique au service des entreprises, des citoyens et des administrations publiques.

Priorités spécifiques

- Protéger le climat et l'environnement
- Créer des espaces de données sécurisés et économes en énergie accessibles dans toute l'UE
- Accélérer l'adoption de l'IA en Europe
- Renforcer la préparation et la réponse aux cybermenaces
- Améliorer la formation et l'attraction des talents numériques dans les domaines avancés
- Investir dans l'adoption de la blockchain et renforcer la confiance dans la transformation numérique

Structure du fonds et budgets alloués pour la période 2021 – 2027

- Calcul à haut performance (2,2 milliards d'euros)
- Intelligence artificielle (2,1 milliards d'euros)
- Cybersécurité (1,6 milliard d'euros)
- Compétences numériques avancées (577,3 millions d'euros)
- Déploiement des capacités numériques (1,1 milliard d'euros)

Types de projets et exemples relatifs au sport :

- Renforcement des capacités numériques stratégiques : infrastructure sportive intelligente, gestion des données sportives.
- Adoption des technologies numériques dans le secteur privé et public : plateformes de gestion des clubs sportifs, applications de suivi de la performance des athlètes.
- Investissements dans le calcul à haute performance, l'intelligence artificielle, la cybersécurité et les compétences numériques avancées : analyse de données sportives, sécurité des données personnelles des athlètes, formation numérique des entraîneurs.
- Renforcement du réseau des centres européens d'innovation numérique : création de centres d'innovation sportive, développement de nouvelles technologies pour le sport.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Pays éligibles

- Ensemble des **pays membres de l'Union européenne** :
- **Les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et l'Espace économique européen (EEE)** : Islande, Liechtenstein, Norvège
- **Pays non membres de l'UE par association** : Ukraine, Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie, Albanie, Kosovo, Turquie, Moldavie et Bosnie-Herzégovine

Structures éligibles

- Universités, organismes de recherche, écoles, PME, centres hospitaliers, autorités gouvernementales, administrations publiques, institutions culturelles, musées et associations/ONG.

BUDGETS ET FINANCEMENTS

Budget total : 7.588 milliards d'euros

Selon les cas, les subventions peuvent couvrir jusqu'à 100% des coûts éligibles.

CONTACTS ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

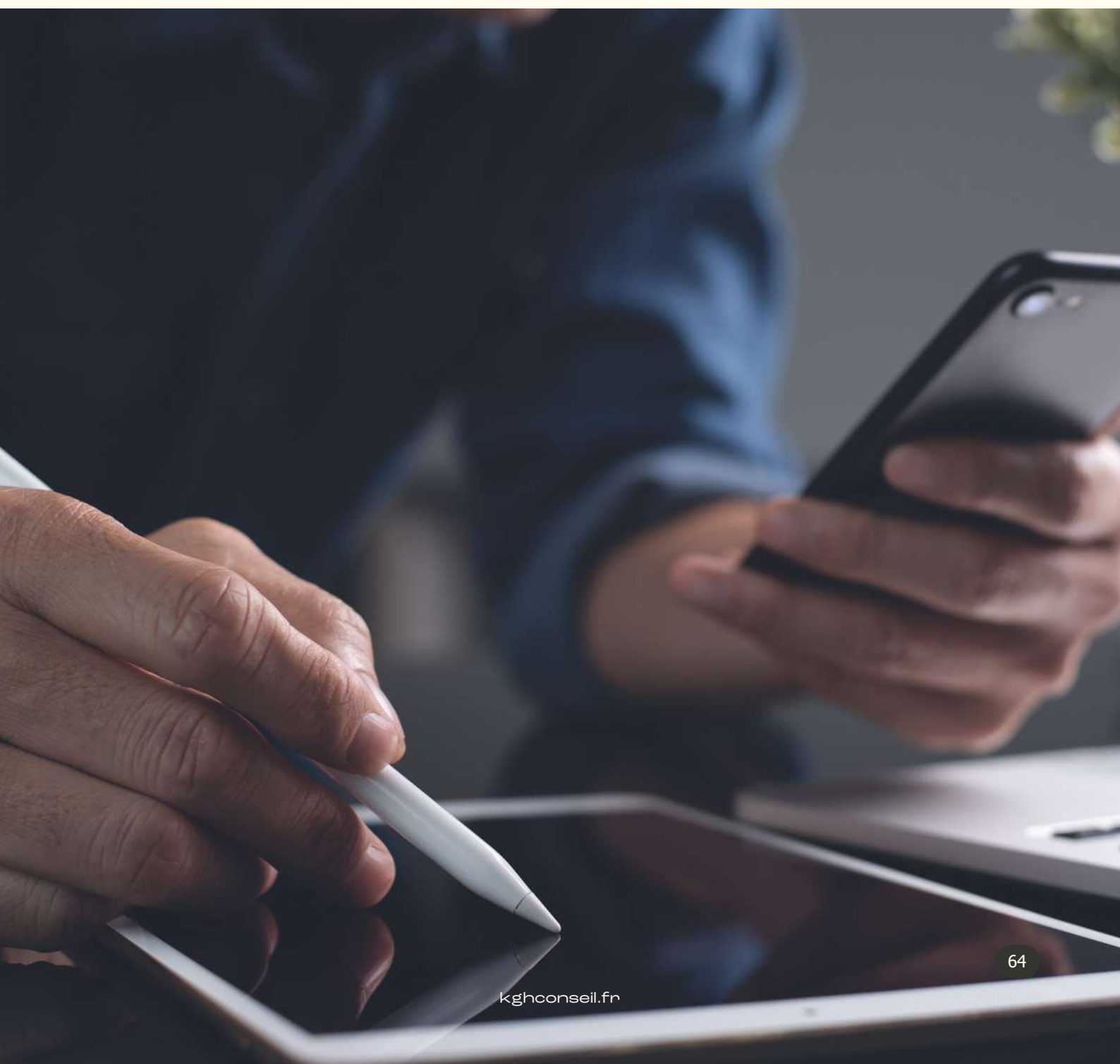
Autorité responsable du programme : Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique (HaDEA)

Point national d'information : Liste des points de contact nationaux pour les pôles européens d'innovation numérique et Réseau de centres nationaux de coordination

Ressources utiles :

EuroHPC

Centre européen de compétences industrielles, technologiques et de recherche en matière de cybersécurité



EU4Health

Objectifs spécifiques :

- Améliorer et promouvoir la santé
- Protéger les personnes
- Faciliter l'accès aux médicaments, dispositifs médicaux et produits nécessaires en cas de crise
- Renforcer les systèmes de santé

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Pays éligibles

États membres de l'UE : Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Pays associés au programme : La Norvège, l'Islande, l'Ukraine et la Moldavie

Types d'organisations éligibles

- Organisations non-gouvernementales
- Organismes du secteur public (instituts de recherche et établissements de santé)
- Entreprises privées
- Institutions publiques
- Universités

BUDGETS ET FINANCEMENTS

Budget pour la période 2021-2027 : 5.3 milliards d'euros

Montant des projets : Entre 700 000 euros et 5 millions d'euros

Co-financement : Jusqu'à 60% des coûts éligibles (80% dans des circonstances exceptionnelles)

Autorités responsables :

- Agence : European Health and Digital Executive Agency (HaDEA)

EXEMPLES

Outdoor Against Cancer Connects Us (OACCUs)

- Objectif : Créer un réseau de jeunes survivants du cancer pour promouvoir un mode de vie sain à travers des activités de plein air, la psycho-éducation, une alimentation saine et un environnement sain.
- Financement : Programme EU4Health (EU4H)
- Budget total : 3 115 978,34 euros
- Contribution de l'UE : 2 492 782,67 euros
- Durée : 17 juin 2022 au 16 juin 2024
- Coordonné par : Umeå University (Suède)
- Partenaires : 13 partenaires de 6 pays, dont des universités, des organisations pour les jeunes survivants du cancer et des ONG.

EXEMPLES CONCRETS DE PROJETS DANS LE SPORT QUI PEUVENT ÊTRE MONTÉS

- Les projets axés sur l'activité physique pour améliorer la santé peuvent bénéficier d'un budget spécifique dans le cadre de l'initiative Healthylifestyle4all mise en place de 2021 à 2023.
- Les clubs de sport de base et les organisations sportives qui proposent des programmes de sport pour la santé peuvent bénéficier de ce programme.
- Les organisations sportives peuvent soutenir les autorités publiques en augmentant les possibilités de pratiquer une activité physique régulière et en promouvant des modes de vie sains.
- Les organisations sportives peuvent également contribuer à améliorer la sécurité des environnements urbains, professionnels et scolaires et promouvoir une alimentation saine.
- Les organisations sportives peuvent aider à prendre en compte les besoins des groupes vulnérables et à promouvoir la santé mentale et la résilience.
- Les organisations sportives peuvent soutenir la promotion d'un mode de vie sain et lutter contre les facteurs de risque de maladie tels que l'obésité, les régimes alimentaires malsains et la sédentarité.

CONTACTS ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Autorité responsable du programme : Agence exécutive européenne pour la santé et la sécurité alimentaire

Point national d'information : Anne-Sophie Gernez, Point de contact national EU4Health (Direction Générale de la Santé) : anne-sophie.gernez@sante.gouv.fr

Ressources utiles

[Page officielle du programme EU4Health](#)

[Guide de mise en œuvre du programme EU4Health](#)

[FAQ sur le programme EU4Health](#)



Europe Créative

Europe Créative est le programme phare de la Commission européenne visant à soutenir les secteurs de la culture et de l'audiovisuel.

Objectifs

- Préserver, développer et promouvoir la diversité et le patrimoine culturels et linguistiques européennes
- Accroître la compétitivité et le potentiel économique des secteurs de la culture et de la création, en particulier du secteur de l'audiovisuel.

La proposition de la Commission européenne pour renforcer les secteurs de la culture et de la création s'articule autour de trois axes principaux :

- Volet Culture
- Volet Médias
- Volet Intersectoriel

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Types d'organisations

Entités culturelles et créatives, y compris les PME et startups culturelles
Associations, institutions et organismes publics et privés.

Pays éligibles

- Pays Membres de l'Union européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède
- Autres pays : Islande, Norvège, Liechtenstein, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Kosovo, Monténégro, Macédoine du Nord, Ukraine, Tunisie, Arménie

BUDGETS ET FINANCEMENTS

Budget total : 2,44 milliards d'euros

Le montant par projet : varie de 40 000 à plusieurs millions d'euros.

EXEMPLES

Certains d'entre nous

- Dates : du 17-12-2018 au 16-06-2022
- Structure porteuse : Bachibouzouk
- Financement UE : 60.000,00 euros
- Sous-programme : Media
- Action : projets de coopération
- Pays concernés : France
- Objectifs généraux : Le projet vise à sensibiliser le public aux problèmes de racisme, de discrimination de genre et d'orientation sexuelle dans le sport, en particulier à l'approche des Jeux Olympiques de Tokyo. L'objectif est de mettre en lumière les histoires de grands athlètes victimes de discrimination, tout en soulignant la diversité et l'ampleur du problème. Le projet cherche à promouvoir les valeurs de partage, de joie, de coopération, de respect et d'équité dans le sport.
- Actions réalisées : Pour atteindre ces objectifs, le projet réalise une série de dix portraits animés de jeunes athlètes contemporains de diverses nationalités et disciplines, incluant des femmes, des hommes et une personne intersexue. Chaque portrait se présente sous forme de films d'animation de dix minutes, utilisant également des archives. Ces films sont diffusés sur la télévision traditionnelle, les plateformes en ligne, les chaînes YouTube, les applications web et les formats "Op Docs", ainsi que sur des applications comme Divina web apps. Une édition papier complète cette diffusion à 360°. Chaque épisode porte un titre commun, " Certains d'entre nous / Some of Us ".

CONTACTS ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Autorité responsable du programme : Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture.

Point national d'information : Assurant la fonction du Bureau Europe Créative France, le Relais Culture Europe vous appuie dans la mobilisation du programme Europe Créative (Culture, MEDIA et trans-sectoriel) autour de vos projets de développement européen

3. Construire votre candidature européenne

3.1 Les conseils pour monter votre dossier

Les conseils pour monter votre dossier

Partir de votre projet

Le dossier de candidature que vous déposez doit correspondre à **vos projet, votre contexte, vos idées, vos priorités et votre stratégie**. Ne pensez pas à faire l'inverse, et à partir des attendus du programme ou de l'appel à projet pour construire un projet. Cela aurait des chances de succès en termes de candidature mais vous ne pourriez pas en assurer la gestion et il ne correspondrait pas à vos priorités. Construire un projet seulement en partant des priorités du programme, des projets déjà récompensés est une erreur car une fois récompensé, il vous sera certainement difficile de le mener à terme.

Les questions à se poser :

- En quoi ce projet est-il utile à mon organisation ? D'un point de vue économique, politique, de développement d'activité, de formation, de communication...
- Quels sont les avantages pour votre organisation de participer à un projet européen ? Par exemple : apprendre de nouvelles pratiques, élargir son réseau, partager son expertise et la crédibiliser...
- Ai-je les ressources suffisantes (humaines, matérielles, financières...) pour mener la candidature à terme puis assurer la gestion de projet en cas de succès ?
- Est-ce que ce projet, s'il est déposé, s'inscrit à la fois dans la temporalité du programme et du fonds sur lesquels vous candidatez et la temporalité de votre organisation et du projet ?

“

La première étape consiste à **clarifier les objectifs de l'organisation** pour les trois prochaines années et à définir la **méthode** qui sera **mise en œuvre pour les atteindre**. Cela pourra inclure l'organisation d'événements, mais aussi des activités telles que l'analyse des besoins, la recherche de bonnes pratiques, l'expérimentation, l'évaluation d'impact, ainsi que la communication autour des résultats, entre autres.”

Titouan Martin - Barré, Agence Erasmus + Jeunesse & Sport



S'informer sur les détails du fond et les critères d'éligibilité

Une fois votre projet imaginé, il convient de se documenter et notamment lire l'ensemble des notices, règlements d'intervention du fond pour s'assurer que le projet construit correspond aux critères de l'appel à projet ou du programme. Ainsi, cela vous permettra de cibler et de choisir le ou les fonds sur lesquels candidater puis adapter votre projet en fonction des critères et objectifs du programme.

Par exemple, la question de la temporalité est essentielle. Par exemple, une candidature Erasmus+ Sport se dépose autour de début mars de l'année N, l'ouverture pour la soumission est en général en janvier de l'année et dès décembre de l'année N-1, la Commission met en ligne le guide du call, permettant aux organisations de travailler en amont. Ensuite les temps d'évaluation durent en général 6 mois. Les lauréats sont connus en août/septembre de l'année N pour un projet qui débutera en janvier de l'année N+1. Presqu'un an s'écoule donc entre la préparation du projet et son lancement.

Autant que possible, il faut prendre attache avec les services instructeurs ou organismes de gestion (selon si celui-ci est centralisé ou décentralisé) afin de mieux comprendre le programme, vérifier vos critères d'éligibilités et les conditions pour postuler, vous former à répondre à l'appel à projet ou encore pré-tester votre projet.

Pour vous informer, vous pouvez utiliser :

- [Le site web de la Commission Européenne](#)
- [Les news sport de la Commission Européenne](#)
- Les sites des ministères et autorités nationales
- Les bases de données des projets financés par exemple [Erasmus...](#)

En lisant les règlements, vous saurez également la qualité et la quantité des informations demandées pour votre dossier de candidature et ainsi vous assurer de votre capacité à y répondre. Par exemple, avez-vous pris en compte les règles de cofinancement et les éventuels frais non éligibles dans votre budget prévisionnel ? Avez-vous anticipé les calendriers de paiement de l'Union européenne et les éventuels problèmes de trésorerie qui pourraient en découler ?

Vérifier l'état de l'art sur le sujet et ne pas reproduire des choses existantes

La plupart des programmes ou des appels à projets disposent de bases de données publiques dans lesquelles vous pouvez retrouver l'ensemble des projets financés et les présentations synthétiques de ceux-ci. De cette manière, cela vous évitera de construire des projets dont certains aspects auraient déjà été financés. Vous pourrez ainsi plus facilement construire la catégorie " Complémentarité de votre action avec des initiatives européennes existantes " qui vous sera souvent réclamée et vous inspirer de bonnes pratiques. Votre projet se doit d'être innovant et le soutien de l'UE doit apporter une véritable valeur ajoutée à sa construction.

Anticiper un maximum et prévoir une stratégie à moyen / long terme en termes de financements publics européens

A la même manière que certaines de vos activités traditionnelles (développement commercial, communication, relations institutionnelles...), il convient d'appréhender la question des financements publics (dont les fonds européens font partie) comme un élément intégral de la stratégie globale de votre organisation. Il faut donc imaginer plusieurs projets, sujets qui pourraient faire l'objet de financements européens et ce sur un horizon à plusieurs années. Il n'est pas rare d'ailleurs de voir des évolutions de projets préalablement subventionnés, récompensés par un nouvel appel à projet. La question de l'anticipation est cruciale, une candidature doit être imaginée plusieurs mois en avance car les étapes (exposées dans la prochaine partie) peuvent prendre plusieurs semaines / mois. Entre le moment de prise d'information sur le fonds et le dépôt, comptez entre 4 et 6 mois.

N'oubliez pas par exemple l'enregistrement administratif de votre structure. Tout candidat doit s'enregistrer (individuellement et pour sa structure) sur la plateforme (ce qui peut prendre du temps jusqu'à la validation) afin d'avoir un identifiant européen (PIC ou OIT number) et être en capacité de déposer un dossier.

Il est souvent conseillé aux primo-demandeurs qui n'ont jamais participé à un projet financé par l'Union européenne, de se familiariser et de se tester via deux solutions : soit en devenant partenaire d'un projet de ce type soit en étant leader mais sur les volets les plus accessibles (exemple : Erasmus+ partenariats simplifiés à 30 ou 60000 euros).

Enfin, ne vous découragez pas si votre projet n'est pas récompensé. Si la temporalité de ce projet l'autorise, vous pouvez re-candidater lors de la prochaine date limite de l'appel à projet. Le plus souvent, il y a une ou deux dates par an. L'avantage est que vous recevez une évaluation très détaillée de votre projet avec une note sur 100 qui vous permettra d'identifier ses faiblesses et axes d'amélioration. Vous pourrez ainsi adapter votre prochaine candidature en modifiant par exemple le consortium, en précisant les objectifs et l'impact attendus, en fournissant plus d'indicateurs, en anticipant les risques, en changeant le plan d'actions et le déroulé des activités...

"Il faut toujours **oser**, car si vous n'essayez pas, il est certain que vous n'obtiendrez pas la récompense (prix, financement, visibilité, etc.). **Étudiez** bien le dossier, **lisez** attentivement les questions pour y répondre de la manière la plus précise possible. Ajoutez une **touche personnelle** pour vous démarquer des autres et soyez prêt à **réessayer plusieurs fois si nécessaire**."

Azur Sport Santé



"Le conseil que nous donnerions serait de **bien définir vos besoins** pour pouvoir créer un **projet constructif et durable dans le temps**. Cette définition permettra de comprendre les risques, les challenges et les opportunités de ce projet. Pour une première candidature de projet européen, il est préférable de s'entourer **d'organisations ayant davantage expérience**."

Fédération Française du Sport D'Entreprise



Optimiser la recherche de partenaires

Avoir des partenaires au sein d'un consortium est souvent l'une des préconditions à la sélection d'un projet. La composition du consortium est un élément stratégique du succès de votre projet. C'est d'ailleurs dans certains appels à projet, un critère de notation à lui tout seul comptant entre 15 et 30% de la notation finale. Pour cela, pensez à votre réseau existant, par exemple si vous ou votre fédération de rattachement appartenez à une fédération européenne. La variété et la transversalité de votre consortium sont également des éléments essentiels à prendre en compte. La plupart des programmes européens visent à construire des nouveaux réseaux et modèles de coopérations. Ne pensez pas uniquement à des organisations sportives pour votre consortium mais également des collectivités publiques, des établissements de santé, des universités, des chambres de commerce, des ONG et des établissements de statuts, de taille, de rayonnement différents...

La Commission européenne et ses organes décentralisés mettent également à votre disposition des événements (exemple : Sport Infoday, webinaires) ou des plateformes (Erasmus+ results, Twinning...) vous permettant de réseauter et trouver de futurs partenaires pour vos projets.

Être ambitieux, et à la fois réaliste, simple et lisible dans la construction de votre projet

Gardez en tête que l'évaluateur qui lira votre dossier ne connaît pas forcément à 100% ni votre organisation ni le cœur de votre sujet. Tous les termes techniques, les expertises, les spécificités de votre projet ne lui sont pas forcément familiers. Il est important de simplifier au maximum votre candidature.

Si vous avez besoin de l'Europe pour financer votre projet, ne la voyez pas uniquement comme une " machine à cash ". Si l'Europe doit soutenir votre projet, c'est parce que votre projet pourra répondre à des priorités politiques de la Commission européenne et du programme. Il est donc important de bien relier votre projet et de justifier de son lien avec les objectifs du fonds.

L'impact et l'héritage du projet sont également un aspect essentiel (entre 20 et 30% de la notation dans certains APP). Vous devez décrire les résultats attendus pendant le projet mais également une fois que le projet est terminé au niveau de votre organisation, de vos partenaires, de vos groupes cibles...

“

“Pour les astuces : bien **avoir en tête son projet** et ses objectifs. Travailler en **coopération** avec l'ensemble des sportifs. Les difficultés étant d'établir une **connexion** et des **échanges réguliers** avec le pays qui accueille pour être sûre de l'organisation sur place.”

Novosports



“

“Il est conseillé de participer à un **webinaire d'information** organisé par l'**Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport** afin de bien comprendre les possibilités offertes par le programme. Vous avez également la possibilité de soumettre votre idée et d'**échanger au Point National d'Information Erasmus+ Sport.**”

Titouan Martin - Barré, Agence
Erasmus + Jeunesse & Sport



3. Construire votre candidature européenne

3.2 Les 15 étapes clés avant de déposer votre projet.

Les 15 étapes clés

- ☐ 1. **Identifier le projet en interne et définir ses contours** en s'assurant d'un consensus et de la volonté de le porter à l'échelle européenne.
- ☐ 2. **Étudier les différents règlements financiers**, guides et normes d'application des différents fonds européens.
- ☐ 3. **Se renseigner sur des projets similaires déjà financés** pour s'inspirer et éviter de reproduire les mêmes activités et résultats.
- ☐ 4. **Vérifier l'éligibilité de votre projet et de votre organisation.**
- ☐ 5. **Choisir le(s) programme(s) ou appel à projet** sur le(s)quel(s) vous souhaitez candidater.
- ☐ 6. **Enregistrer administrativement votre organisation** (création PIC Number, OIT...).
- ☐ 7. **Coucher sur papier (entre 5 et 10 pages) la description de votre projet** (Project Identification Form) qui devra préciser les objectifs du projet en fonction des priorités de l'UE, les groupes cibles, la valeur ajoutée européenne, l'innovation, les activités à mener, le calendrier, les événements, les résultats attendus, les moyens de communication, les effets durables après le projet...
- ☐ 8. **Échanger avec les services instructeurs et organismes de gestion** (notamment les points de contact nationaux) pour garantir l'éligibilité, la viabilité et la qualité de votre projet.
- ☐ 9. **Rechercher des partenaires complémentaires** en fonction de leur expertise et de leur adéquation avec le projet.
- ☐ 10. **Construire un budget réaliste et complet** et la répartition entre les partenaires.
- ☐ 11. **Récolter et regrouper les informations nécessaires** par rapport aux éléments réclamés.
- ☐ 12. **S'assurer de la validation** des éléments essentiels du projet (objectifs, activités, budgets, calendrier, répartition des tâches et rôles) en interne et au sein de votre consortium de partenaires.
- ☐ 13. **Rédiger la candidature** en utilisant les formulaires officiels et les documents annexes nécessaires.
- ☐ 14. **Déposer votre candidature** sur le portail indiqué en s'assurant que la candidature est complète et conforme aux exigences du programme, et dans les délais impartis.
- ☐ 15. **S'assurer du dépôt de la candidature** via un accusé de réception et les justificatifs de dépôt envoyés automatiquement.

Un projet ? KGH Conseil est là pour vous.

Notre vision

35 %

35% seulement des fédérations sportives nationales connaissent les programmes européens pouvant financer des projets sportifs.

470 millions

Le programme européen Erasmus+ (2021-2027) comporte un volet Sport doté d'un budget de 470 millions d'euros sur 7 ans.

4/5

4 fédérations sportives sur 5 en difficultés économiques suite à la pandémie.

Le monde sportif fédéral a des besoins de professionnalisation, d'organisation, de financement de ses activités et de son développement. Les ressources peuvent être d'ordre privé (cotisations, adhésions, mécénat, sponsoring...) ou public (subventions, équipements, aides à l'emploi...). Sans forcément devoir recruter un ETP spécialiste sur leur sujet, les fédérations, les ligues, les clubs... ont un besoin d'accompagnement autour des financements publics, qui se transforment (acteurs, contenus, procédures...).

Notre ADN

Sport

Un environnement " passion " en plein développement avec l'accueil de GESI (Coupe du Monde de Rugby 2023, JOP Paris 2024) et la prise de conscience de son rôle économique, social et sociétal (2ème ligne de dépense budgétaire pour les collectivités après l'enseignement).

Proximité et agilité

Un interlocuteur unique et réactif qui traite en direct avec vos équipes en lien avec vos objectifs, vos attentes et vos ressources pour vous aiguiller vers la recherche de financement et les moyens les plus adaptés.

Dispositifs publics

Une méthodologie visant à optimiser les financements actuellement réalisés, à explorer de nouveaux fonds et à améliorer votre positionnement autour des affaires publiques et institutionnelles.

International

La connexion à un environnement international qui vous permet de nouvelles sources de revenus et une approche transversale, multi-sectorielle, qui vous apporte une plus grande crédibilité, une montée en compétences et une reconnaissance.

Facilitateur

Une approche gagnant-gagnant qui limite votre prise de risque, investissement de départ et qui se met au service de vos activités, de vos projets et de votre organisation pour vous permettre de les rendre réels ou plus opérationnels.

Nos services

1

Veille - Cartographie

Présentation globale des modèles de soutiens publics dans le sport.

2

Accompagnement et obtention des financements

Aide au montage des dossiers et sollicitation des fonds identifiés.

3

Formation

Former vos équipes sur les questions d'accès aux financements publics.

4

Conseil

Consulting sur les questions plus globales autour de votre organisation (stratégie générale, affaires publiques et institutionnelles, développement à l'international, animation de réseaux...)

Vous avez un **projet ?**

Contactez Gurvan Heuzé pour un premier rendez-vous gratuit afin de discuter de votre projet.

GURVAN HEUZÉ

Dirigeant - Fondateur

06 51 44 17 83

gurvan.heuze@kghconseil.fr